



# Le portrait du roi restauré, ou la fabrication de Louis XVIII

**Martin Wrede**

DANS **REVUE D'HISTOIRE MODERNE & CONTEMPORAINE** 2006/2 n<sup>o</sup> 53-2 , PAGES 112 À 138  
ÉDITIONS **BELIN**

ISSN 0048-8003

ISBN 270114342X

DOI 10.3917/rhmc.532.0112

Date de mise en ligne : 01/10/2005

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2006-2-page-112?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Belin.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



## Le portrait du roi restauré, ou la fabrication de Louis XVIII

Belin | *Revue d'histoire moderne et contemporaine*

2006/2 - no 53-2

pages 112 à 138

ISSN 0048-8003

---

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2006-2-page-112.htm>

---

---

Pour citer cet article :

"Le portrait du roi restauré, ou la fabrication de Louis XVIII", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2006/2 no 53-2, p. 112-138.

---

Distribution électronique Cairn.info pour Belin.

© Belin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Le portrait du roi restauré, ou la fabrication de Louis XVIII

Martin WREDE

« Le roi imite seulement son portrait,  
comme le portrait imite le roi »<sup>1</sup>

Louis XVIII est l'un des rois de France les mieux oubliés. En 1978, dans tout l'hexagone une seule rue portait son nom, et, plus récemment, les *Lieux de mémoire*, ouvrage dans lequel cette donnée statistique est mentionnée, ne lui consacrent qu'une place bien marginale<sup>2</sup>. Son règne semble n'avoir laissé que peu de traces dans la mémoire collective de la nation<sup>3</sup>. Louis XVIII, que ce soit dans les *Lieux de mémoire* ou ailleurs, reste dans l'ombre aussi bien des rois de l'Ancien Régime que des protagonistes de la Révolution, et en particulier, bien sûr, dans celle de Napoléon. Mais Louis XVIII demeure également dans l'ombre de son frère aîné, Louis XVI, et même de son cadet, Charles X. Le premier fait partie intégrante de l'histoire de France et le second, lui aussi, participe à la mémoire historique de la nation en tant que déclencheur ultra réac-

1. Louis MARIN, *La parole mangée et autres essais théologico-politiques*, Paris, Klincksieck, 1986, p. 195. – L'auteur tient à exprimer sa gratitude à l'égard de Lionel X. Latty (CNRS Nanterre) et Christophe Duhamelle (MHFA, Göttingen) : ils ont non seulement aidé à adoucir le français « germanique » de cet article, mais aussi à en élargir la perspective.

2. Daniel MILO, « Les noms de rues », in Pierre NORA (éd.), *Les lieux de mémoire. La nation*, t. 3, Paris, Gallimard, 1993, p. 283-315, ici p. 307. Voir aussi, toujours dans les *Lieux de mémoire*, Alain BOUREAU, « Le roi », *op. cit.*, 1993, p. 785-817, qui mentionne Louis XVIII deux fois, et, de façon caractéristique, seulement dans le contexte du préambule de la Charte de 1814, définissant la relation entre roi et Nation ; voir aussi Hélène HIMMELFARB, « Versailles, fonction et légendes », *op. cit.*, t. 2, Paris, Gallimard, 1993, p. 235-292, qui mentionne le comte de Provence en tant qu'habitant et le roi en tant qu'instigateur de la rénovation du château. Pierre Nora lui-même parle de la « triste Cour » de Louis XVIII dans sa contribution « Les mémoires d'état », *op. cit.*, t. 2, 1993, p. 355-400, p. 360.

3. Emmanuel DE WARESQUIEL, Benoît YVERT, *Histoire de la Restauration 1814-1830. Naissance de la France moderne*, Paris, Perrin, 1996, p. 7-9. ; Pierre ROSANVALLON, *La monarchie impossible. Les Chartes de 1814 et de 1830*, Paris, Fayard, 1994, p. 9-10. De façon caractéristique, la biographie devenue standard est due à la plume d'un historien anglais : Philip MANSEL, *Louis XVIII*, Londres, Blond and Briggs, 1981 (trad. française, Paris, Perrin, 1982).

tionnaire de la Révolution de 1830<sup>4</sup> – le dernier roi à avoir été sacré et couronné selon le rite ancien à Reims et réputé pour avoir voulu supprimer les droits à la liberté des Français et rendre la monarchie absolue<sup>5</sup>.

### PORTRAITS ET IMAGES DU ROI

L'image de ce dernier Bourbon de la branche aînée sur le trône français avait ainsi été fixée sans équivoque depuis le début. En ce qui concerne son prédécesseur, en revanche, – pour autant qu'on lui ait accordé ou lui accorde quelque attention – deux images contradictoires ont été transmises : d'un côté, celle d'un indolent représentant de l'Ancien Régime, qui, en dépit de diverses concessions faites pour des raisons tactiques, ne fut pas en mesure de suivre l'esprit de son temps – c'est-à-dire le XIX<sup>e</sup> siècle bourgeois –, qui ne sut pas gouverner la France post-révolutionnaire et qui, en raison de sa faiblesse physique et politique, apparaît comme l'inverse négatif du « prédécesseur » génial et glorifié que fut Napoléon ; de l'autre, celle d'un monarque qui, tout en étant un anti-héros, n'en demeurerait pas moins intègre et libéral, un monarque qui, par ses goûts et ses habitudes, appartenait à l'Ancien Régime, mais qui a su très bien comprendre et prendre en compte la nouvelle époque, de manière à offrir à son peuple une décennie de reconstruction ininterrompue avec, au moins, une perspective de paix intérieure<sup>6</sup>.

Ces deux images correspondent aux traditions politiques et historiographiques rivalisant en France, avec leurs différentes perceptions et perspectives concernant la Révolution de 1789 et ses conséquences<sup>7</sup>. Elles sont dues aussi à la nature même de l'objet de cet article, cet être contradictoire, voire impossible, qu'était la monarchie de droit divin restaurée, avec sa Constitution octroyée dans le pays de la Révolution, au sujet de laquelle l'opinion des chercheurs même modernes diverge quant à ses chances d'apparition et de développement<sup>8</sup>.

4. La Révolution de Juillet fait partie des « Trente journées qui ont fait la France », de même que la chute de la monarchie en 1792. Voir les tomes de la série : Jean-Louis BORY, *La Révolution de Juillet : 29 juillet 1830*, Paris, Gallimard, 1979 ; Marcel REINHARD, *La chute de la royauté : 10 août 1792*, Paris, Gallimard, 1969.

5. Voir au sujet du couronnement et du sacre de Charles X, sous le signe avant-coureur de l'anachronisme, l'ouvrage classique de Marc BLOCH, *Les rois thaumaturges. Étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, (1924), rééd., Paris, Gallimard, 1983, p. 402-405 ; voir également Anton HAUETER, *Die Krönungen der französischen Könige im Zeitalter des Absolutismus und in der Restauration*, thèse de doctorat, Zürich, Juris, 1975.

6. Voir pour la littérature plus ancienne : Guillaume-André DE BERTIER DE SAUVIGNY, « The Bourbon Restoration. One century of French historiography », *French Historical Studies*, 12/1, 1981, p. 41-67. Dans la nouvelle littérature voir, outre les ouvrages de Bertier de Sauvigny lui-même (et dans un sens contraire), Jean TULARD, *Les vingt jours (1<sup>er</sup>-20 mars 1815). Napoléon ou Louis XVIII*, Paris, Fayard, 2001, p. 261-263.

7. P. ROSANVALLON, *La monarchie...*, *op. cit.*, p. 7-11.

8. Cf. Robert TOMBS, *France 1814-1914*. Londres-New York, Longman, 1996, p. 329. Alors que P. Rosanvallon parle d'une « monarchie impossible » (*op. cit.*), P. MANSEL (*Louis XVIII...*, *op. cit.*) tire à la fin du règne de Louis un bilan positif et y voit des chances certaines pour la monarchie. Cf. Volker SELLIN, *Die geraubte Revolution. Der Sturz Napoleons und die Restauration in Europa*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 2001.

Il n'est donc pas étonnant qu'à ces différentes manières de percevoir ce premier roi de la Restauration correspondent deux portraits réels non moins différents – deux commandes royales faites au peintre de la Cour, François Gérard, qui font preuve d'une force d'expression considérable. L'un d'eux montre – en tant que portrait officiel d'après le modèle de Rigaud – le roi debout devant son trône, en habit de sacre : vêtu d'un manteau d'hermine brodé de fleurs de lys, le sceptre à la main, la couronne posée sur un coussin. (voir le tableau similaire de Paulin Guérin, ci-après document 2) C'est de la même façon qu'avaient déjà été représentés Louis XIV, Louis XV et Louis XVI – en tant que monarques héréditaires choisis par Dieu, rois thaumaturges en possession d'une souveraineté incontestée<sup>9</sup>. L'autre portrait montre le roi d'une manière « éclairée » et presque « bourgeoise » : assis à son secrétaire, dans son cabinet de travail (voir document 1) Certes, le roi porte le ruban de l'Ordre du Saint-Esprit, le « cordon bleu », et de larges épauettes dorées, mais son habit est sobre – sans aucune trace de l'« habit habillé » de l'Ancien Régime<sup>10</sup>. Le secrétaire, rustique, chargé de livres, papiers et ustensiles d'écriture, suggère la simplicité. Mais plus qu'un simple décor, il évoque d'une part l'exil du roi en Angleterre, où il fut fabriqué, et symbolise d'autre part le travail du monarque pour le « bonheur » et l'avenir de son peuple. Parmi les papiers exposés, on reconnaît la Déclaration de Saint-Ouen, par laquelle le roi, avant son Entrée dans Paris, assurait aux Français une « constitution libérale », un « gouvernement représentatif » et les libertés civiques. L'apparence du monarque donne une impression d'immobilité. Certes, son regard est vif, mais sa corpulence saute aux yeux et le spectateur devine que ses jambes n'ont guère la force de le porter de manière sûre<sup>11</sup>. Tout au moins pour la France, une telle représentation d'un monarque assis à son bureau dans son travail quotidien pour le bien de ses sujets était une nouveauté. La monarchie française ne s'était appropriée au XVIII<sup>e</sup> siècle ni l'esprit, ni le style de l'« absolutisme éclairé ». Louis XVIII fut le premier à revendiquer le geste du souverain en tant que « premier serviteur de l'État », sans pour autant renoncer à celui du détenteur de la puissance<sup>12</sup>.

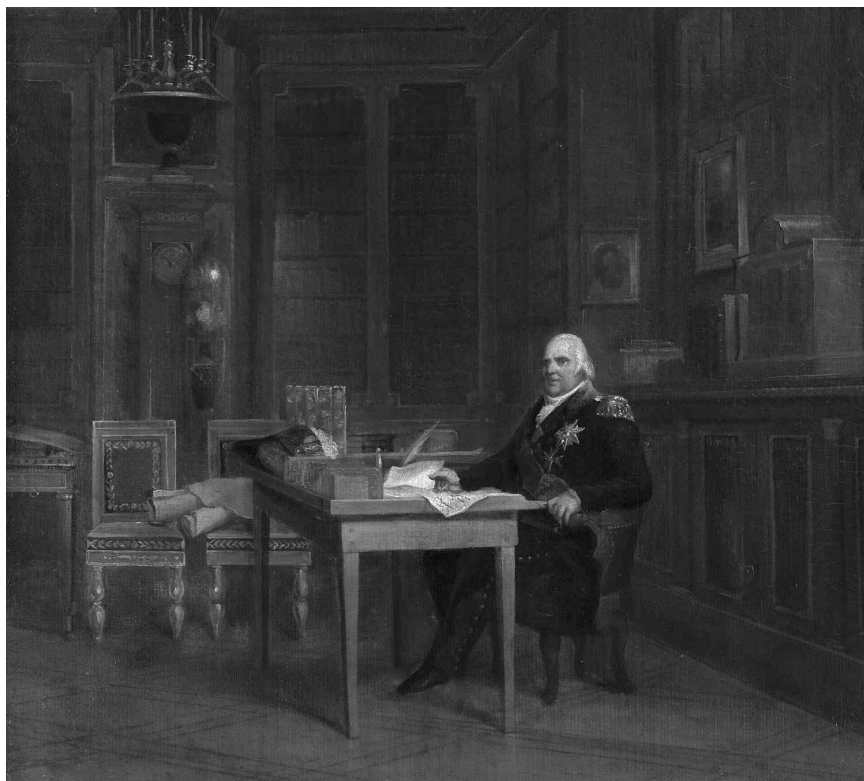
Auprès du public, le « portrait au secrétaire », correspondant au goût et à l'esprit du temps, trouva une grande popularité, fut beaucoup visité et admiré. La

9. Rainer SCHÖCH, *Das Herrscherbild in der Malerei des 19. Jahrhunderts*, Munich, Prestel, 1975, p. 91-93, montre le développement de plus en plus individualisé du portrait officiel absolutiste chez Gérard. Cf. Charles MAUMENÉ, LOUIS D'HARCOURT (éd.), *Iconographie des Rois de France. Seconde Partie*, Paris, Colin, 1932.

10. Sur la valeur de signe socio-politique de l'habit du monarque et de la Cour, Philip MANSEL, « Monarchy, uniform and the rise of the frac », *Past and Present*, 96, août 1982, p. 103-132, ici p. 131. Contrairement aux autres cours européennes, le port de l'uniforme ne s'était pas imposé à Versailles. Louis XVI demeura jusqu'en 1792 partisan de l'« habit habillé », ce qui fut ressenti comme une prise de distance consciente par rapport aux représentants et aux valeurs de la « nation ».

11. Philip MANSEL, *Paris between Empires, 1814-1852*, Londres, John Murray, 2001, p. 192-193. Voir les textes de la Déclaration de Saint-Ouen et de la Charte constitutionnelle de 1814 dans Léon DUGUIT *et al.* (éd.), *Les constitutions et les principales lois politiques de la France depuis 1789*, 7<sup>e</sup> éd. par Georges Berlia, Paris, LGDJ, 1952, p. 167-168 et 217-224.

12. R. SCHÖCH, *Herrscherbild...*, *op. cit.*, p. 34-36.



© Photo RMN/Gérard Blot

#### DOCUMENT 1

François Gérard, *Louis XVIII représenté assis à sa table de travail dans son cabinet de travail aux Tuileries en 1823*. Château de Versailles, Musée National.

sympathie était aussi éveillée par cette représentation très réaliste du roi, dont l'immobilité massive fut interprétée comme une promesse de sécurité et de paix, comme une gravité respectable<sup>13</sup>. Ce monarque, dans l'opinion publique, n'allait pas faire les cent pas, nerveux, dans son cabinet de travail, ni rêver à de nouvelles conquêtes, dicter des plans de campagnes ou ordonner des recrutements<sup>14</sup>.

Le portrait classique, quant à lui, n'attira pas une sympathie semblable à celle qui accueillit le portrait au secrétaire et souleva même quelques critiques – d'origine assez surprenante : Louis XVIII était et demeura, comme nous le savons, le

13. Henri GÉRARD (éd.), *Correspondance de François Gérard, ... précédée d'une notice sur la vie et les œuvres de Gérard par M. Adolphe Viollet-Le-Duc*, Paris, 1867, p. 337 ; R. SCHOCH, *Herrscherbild...*, *op. cit.*, p. 108.

14. Voir au sujet des « portraits au bureau » de Napoléon, qui le montrent d'ailleurs toujours debout : *ibidem*, p. 108. Quant aux habitudes de travail agitées de l'Empereur voir les mémoires de son secrétaire Agathon-Jean-François Fain : Baron FAIN, *Mémoires*, présentés par Christophe BOURACHOT, Paris, Arléa, 2001.

seul roi de France à avoir renoncé au couronnement et au sacre, non sous le coup de quelque impulsion réformatrice, mais pour la seule raison de sa faible résistance physique<sup>15</sup>. Le maître de cérémonies Dreux-Brézé – ayant retrouvé en 1814 ses fonctions de 1789 – se mit à insister sur le fait qu'un tel tableau, montrant le roi dans son habit de sacre, était inadmissible tant que le roi n'avait pas été couronné et sacré selon les règles vénérées de la tradition capétienne<sup>16</sup>. Il est à supposer que la gêne des Libéraux par rapport à cette tentative de symbolisme monarchique était due à de tout autres motifs. Le commanditaire, Louis XVIII, montra quant à lui une grande satisfaction face aux deux œuvres du peintre de la Cour<sup>17</sup>. Elles symbolisent les deux côtés et les deux visages de la monarchie bourbonnienne restaurée, son idéologie et sa réalité. Elles représentent ainsi aussi bien la crise de l'«imagerie royale» vingt-cinq ans après la Révolution que les tentatives de la monarchie visant à poursuivre certaines traditions et en même temps à réaliser des changements<sup>18</sup>.

Une issue à cette crise que connaissait l'imagerie royale, ou tout au moins à ces bouleversements, fut offerte par la peinture historique. C'est une tout autre «image du roi» et de la monarchie qui apparut dans un tableau de Gérard symbolisant l'idée et la volonté de régner de Louis XVIII: *L'entrée d'Henry IV à Paris* – l'arrivée du roi légitime, jusqu'ici amèrement combattu et temporairement opprimé, dans sa capitale. L'allégorie était facile à déchiffrer. L'entrée d'Henri IV à Paris était celle de Louis XVIII. Le premier roi bourbon avait apporté à la France, après des décennies de divisions et de troubles intérieurs, la paix et la stabilité; il avait réconcilié les partis ennemis, unifié la Nation sans égard au passé et aux divergences, raffermi l'autorité de la couronne et en avait augmenté la gloire. C'est semblable au règne du «bon roi Henri» que devait désormais être et être compris celui de son descendant: arbitrant entre les partis opposés du pays, augmentant la prospérité et la renommée de la France, préservant la paix<sup>19</sup>.

15. Françoise WAQUET, *Les fêtes royales sous la Restauration ou l'Ancien Régime retrouvé*, Genève, Droz, 1981, p. 101-109, pour les différents projets de couronnement de Louis XVIII, abandonnés l'un après l'autre. Voir aussi Richard A. JACKSON, *Vive le Roi! A History of the French Coronation from Charles V to Charles X*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1984, p. 188-190; HAUTER, *Die Krönungen...*, *op. cit.*, p. 343 sq. De façon caractéristique, dans l'*Almanach Royal*, on laissa vide la place prévue pour «Sacré et couronné à». Voir *Almanach Royal pour l'année 1823*, Paris, 1823, p. 21.

16. *Mémoires d'une femme de qualité sur Louis XVIII, sa cour et son règne*, seconde édition, t.1-4, Paris 1830, ici t. 1, p. 404, ouvrage dû à la plume d'Etienne Léon de LaMothe-Langon, l'auteur des *Mémoires de Louis XVIII recueillies et mis en ordre par M. le Duc de D\*\*\**, t. 1-12, Bruxelles, 1833. LaMothe-Langon était bien informé sur les affaires internes de la Cour. Au sujet de la Cour de Louis XVIII et de la fonction et de l'attitude de Dreux-Brézé: Philip MANSEL, *The Court of France 1789-1830*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 94. Sur LaMothe-Langon: Félix BOURQUELOT et Alfred MAURY, *La littérature française contemporaine 1827-1849*, t. 4, Paris, 1852, p. 585-587.

17. *Correspondance de François Gérard...*, *op. cit.*, 1867, p. 18 (préface de Viollet-Le-Duc).

18. Voir Alain GUÉRY, «L'image perdue des rois de France (XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> Siècle)», in Heinz DUCHHARDT et alii (éd.), *European Monarchy. Its Evolution and Practice from Roman Antiquity to Modern Times*, Stuttgart, Steiner, 1992, p. 195-206 (citation). Il s'agit de processus de changements qui se retrouvent avec des accents différents dans toutes les monarchies européennes. Sur le programme des représentations sous la Restauration française: R. SCHOCH, *Herrscherbild...*, *op. cit.*, p. 89-153.

19. Edouard MENNECHET, *Seize ans sous les Bourbons, 1814-1830*, t. 1-2, Paris, 1830, t. 2, p. 69. Fondamental sur le tableau de Gérard dans le contexte politique: Ruth KAUFMANN, «François Gérard's

## LES CIRCONSTANCES DE LA RESTAURATION

Le tableau de Gérard fut accueilli avec intérêt et devint populaire ; on en comprit le message<sup>20</sup>. Mais les conditions et les circonstances n'auraient pas pu être plus néfastes au succès de la stratégie politique sous-jacente à cette image – elles étaient plus mauvaises encore qu'en 1594. Certes, la Restauration, au même titre que la soumission des Ligueurs, était soutenue par l'idée que la nation avait besoin de tranquillité et par l'absence d'alternatives à laquelle Louis XVIII fut confronté en 1814 – après l'échec des solutions républicaines, bonapartistes ou orléanistes – de la même manière qu'en son temps Henri IV<sup>21</sup>. Mais, du point de vue matériel, le retour du roi et de la dynastie, à la différence de 1594-1598, n'était pas vraiment la conséquence de la victoire d'un des partis de la guerre civile, devenu détenteur du pouvoir central, sur l'autre – victoire qui permit au vainqueur de s'efforcer d'acquérir les sympathies des vaincus<sup>22</sup>. Enfin, la Restauration était soutenue en premier lieu par les armées et les cabinets alliés qui avaient vaincu la France et Napoléon. Le vote décisif avait été prononcé par les monarques de Russie, d'Angleterre, d'Autriche et de Prusse. Encore plus qu'en 1814, ce fut en 1815, après les Cent Jours, un problème de légitimité qui allait fournir continuellement des arguments aux opposants de la monarchie et de la dynastie<sup>23</sup>.

Mais la différence résidait surtout dans le fait que l'interruption révolutionnaire des années 1789-1814/15 avait été bien plus longue que la crise des guerres de religion, et que le « régicide » du 21 janvier 1793 n'avait plus rien en commun avec les multiples attentats sur les rois de France sous l'Ancien Régime, soit Henri III, Henri IV ou encore Louis XV. Le 21 janvier 1793 ne vit pas seulement la mort du corps « physique » du monarque, mais aussi de son corps « politique », de la royauté en tant que telle<sup>24</sup>. Même les monarchomaques du xvi<sup>e</sup> siècle n'avaient pas voulu aller aussi loin<sup>25</sup>. Cette perte de légitimité, inévitable, s'accompagna d'une crise dynastique qui, en dépit d'une

“Entry of Henry IV into Paris”. The iconography of constitutional monarchy», *The Burlington Magazine*, 117, 1975, p. 790-802; voir aussi R. SCHOCH, *Herrscherbild...*, op. cit., p. 118.

20. Danièle THOMAS, *Henri IV. Images d'un roi entre réalité et mythe*, [s]l Héraclès, 1996, p. 202. Pour l'accueil à l'échelle de l'Europe voir: *Correspondance de François Gérard...*, op. cit., p. 337-338.

21. G. DE BERTIER DE SAUVIGNY, *La Restauration*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Flammarion, 1963, p. 7-41.

22. Cf. Janine GARRISSON, *Guerre civile et compromis, 1559-1598*, Paris, Seuil, 1991.

23. Annie DUPRAT, « Une guerre des images. Louis XVIII, Napoléon et la France en 1815 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 47-3, 2000, p. 486-504. Sur les effets à long terme: Heinz-Gerhard HAUPT, *Nationalismus und Demokratie. Zur Geschichte der Bourgeoisie im Frankreich der Restauration*, Francfort-sur-le-Main, Europ. Verl.-Anst., 1980, p. 193-203. Un exemple de la critique du « Roi des Alliés », qui offensa la dignité de la nation, chez Jacques JUGE, *Du gouvernement de Louis XVIII ou les causes de la journée du 20 mars*, Paris, 1815, p. 5. Cf. V. SELLIN, *Die geraubte Revolution...*, op. cit.

24. Pierre CHEVALLIER, *Les régicides, Clément, Ravailiac, Damiens*, Paris, Fayard, 1989, p. 388.

25. Les monarchomaques mirent l'accent sur la royauté en tant que fonction et contrat et ouvrirent la voie à une nouvelle définition du roi au-delà du droit divin, sans aller néanmoins jusqu'à remettre en question l'institution en tant que telle. Cf. J. H. BURNS et Mark GOLDIE, *The Cambridge History of Political Thought, 1450-1700*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994, p. 206-214, 221-231.

continuité formelle dans la succession après une absence de la dynastie longue de vingt-cinq ans, était bien plus sérieuse que lors de la transition contestée, en son temps, entre les Valois et les Bourbons : la famille royale pouvait bien être encore plus ou moins ancrée comme quelque chose d'abstrait dans la mémoire collective de la nation à la fin de l'Empire – d'une façon qui n'était pas toujours positive –, mais ses membres individuels ne l'étaient en aucun cas<sup>26</sup>. La dynastie n'était ni inconnue, ni nouvelle, mais sa tradition avait été interrompue, sa place dans la mémoire collective avait été considérablement ébranlée. Même des auteurs aux idées royalistes se posèrent la question : « Pourquoi aimerions-nous Louis XVIII et les Bourbons?... Nous ne les connaissons pas »<sup>27</sup>. Et contrairement à la période allant de 1588 à 1598, la Révolution et l'Empire avaient montré que, même s'il n'existait pas d'alternatives à la royauté légitime dans l'instant, il pouvait très bien en exister en principe. De même, la « rupture du souvenir » n'était peut-être pas complète, mais elle était pour le moins perceptible et ses effets sur l'imaginaire collectif étaient évidents<sup>28</sup>. La monarchie pouvait bien se référer au principe de légitimité, récemment introduit, ou à l'illusion de la continuité – des facteurs, donc, qui n'avaient jamais embarrassé sérieusement l'Ancien Régime –<sup>29</sup>, mais en réalité, la « Restauration » fut une « ré-instauration », Louis n'était pas « le désiré », mais « l'inattendu », et le retour des Bourbons ne fut que l'une des nombreuses variantes possibles ou considérées comme possibles : sur le moment inévitable, mais en principe une alternative parmi d'autres, en aucun cas irréversible pour le futur<sup>30</sup>.

Pour un monarque rétabli de cette façon-là, il était donc tout à fait exclu d'ordonner que « tout devait être comme avant 1792 », comme l'imaginaient les ultraroyalistes qui aspiraient à un rétablissement complet de l'ordre non seulement politique mais aussi social de l'Ancien Régime : cette attente elle-même

26. Voir Philip MANSEL, « How forgotten were the Bourbons in France between 1812 and 1814? », *European Studies Review*, 13, 1983, p. 13-37 ; Alan B. SPITZER, *The French Generation of 1820*, Princeton, Princeton University Press, 1987, p. 38.

27. A. Antoine DE SAINT-GERVAIS, *Histoire de Sa Majesté Louix XVIII, surnommée Le Désiré*, Paris, 1816, p. VI.

28. Voir Danny TROM, « Frankreich. Die gespaltene Erinnerung », in Monika FLACKE (éd.), *Mythen der Nationen. Ein europäisches Panorama. Ausstellung des Deutschen Historischen Museums 20 März 1998 bis 9. Juni 1998*, Berlin, Deutsches Historisches Museum, 1998, p. 129-151.

29. Pour le contexte intérieur de la France : Stephen HOLMES, « Two concepts of legitimacy. France after the Revolution », in *Political Theory*, 10, 1982, p. 165-183, ici p. 166 ; sur la politique des puissances : Karl Otmar VON ARETIN, « Tausch, Teilung und Länderschacher als Folgen des Gleichgewichtssystems der europäischen Mächte », in ID., *Das Reich. Friedensgarantie und europäisches Gleichgewicht 1648-1806*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1992, p. 434-448.

30. Louis XVIII était « le désiré » pour la propagande royaliste : *Premier Chant de la Buonapartide, ou les Crimes de l'Attila des Français. Poème didactique, historique et national en 12 chants, par M. Courtois. Dédié au Roi Louis XVIII, surnommé le Désiré*, Perpignan, 1816 ; SAINT-GERVAIS, *Histoire...*, op. cit., 1816. Cf. Michel Bernard CARTRON, *Le Roi inattendu : Louis XVIII en 1814*, Paris, Sicre, 2001. Le concept de « ré-instauration » fut créé pour la réinstallation des Bourbons d'Espagne en 1795 : Walther L. BERNECKER, « Die Rolle von König Juan Carlos », in Walther L. BERNECKER, Carlos Collado SEIDEL (Hrg.), *Spanien nach Franco. Der Übergang von der Diktatur zur Demokratie 1975-1982*, Munich, Oldenbourg, 1983, p. 150-170.

devint un problème structurel croissant de la Restauration, non seulement par son irréalisme militant à l'égard d'un monarque qui s'était engagé à maintenir dans leurs droits ceux qui avaient su profiter de la répartition des biens publics, et qui n'entendait pas rétablir les droits seigneuriaux ni même les droits successoraux qui étaient si favorables à la noblesse avant 1789, mais aussi parce que ces demandes des « Ultras » ne pouvaient que susciter de vives réactions de leurs adversaires naturels – des réactions qui furent adressées au même monarque et firent monter une attente entièrement opposée<sup>31</sup>.

De la même façon que le roi restauré n'a pas véritablement pu rétablir l'Ancien Régime dans l'ordre constitutionnel et social, il ne pouvait pas non plus reprendre le spectacle sublime de la monarchie la plus prestigieuse et la plus brillante de l'Europe entière – et pas seulement à ses propres yeux –, la mise en scène et la représentation de son acteur principal, à l'endroit où on l'avait interrompue suite au 5 octobre 1789.

#### LA MISE EN SCÈNE DU ROI : COUR, FÊTES ET POLITIQUE

La rupture entre l'Ancien Régime et la Restauration se manifesta de la façon la plus évidente dans le choix de la résidence royale : Louis n'emménagea pas à Versailles, mais aux Tuileries, « Monsieur », le comte d'Artois, dans le Pavillon de Marsan. Le roi et la Cour revinrent ainsi au cœur de Paris, la capitale, continuant, du moins en ce qui concerne la Cour, dans la lignée de Napoléon après 1800 ou de Louis XVI entre 1789 et 1792<sup>32</sup>. Cependant, les raisons n'en étaient pas de l'ordre du symbolisme politique, mais reposaient sur des nécessités pratiques. Versailles n'avait plus été habité ni utilisé depuis la Révolution, l'ensemble du mobilier avait été déplacé ou mis aux enchères et, malgré quelques travaux d'entretien entrepris dès l'Empire, les bâtiments se trouvaient dans un état déplorable. Certes, le roi déclara vouloir utiliser le château en tant que résidence d'été – une intention que Napoléon avait exprimée avant lui et qui se calquait sur l'attitude des Habsbourg face à leur Cour – mais la rénovation du complexe était en réalité impossible à financer<sup>33</sup>. On peut certainement partir de l'hypothèse qu'un emménagement dans le château le plus célèbre des Bourbons n'aurait contribué à la popularité ni de Napoléon, ni de Louis XVIII, mais ce qui empêcha la restauration de Versailles ne fut pas un manque de volonté, mais un manque de moyens financiers<sup>34</sup>.

31. Pour les enjeux sociaux et politiques de la Restauration : Almut FRANKE-POSTBERG, *Le milliard des émigrés. Die Entschädigung der Emigranten im Frankreich der Restauration (1814-1830)*, Bochum, Winkler, 1999, p. 68-69, mais aussi André JARDIN, André-Jean TUDESQ, *La France des notables, 1815-1848*, Paris, Seuil, 1973 et G. BERTIER DE SAUVIGNY, *La Restauration...*, *op. cit.*, p. 75-86.

32. P. MANSEL, *The Court...*, *op. cit.*, p. 48, et 94-114. Cf. Anne MARTIN-FUGIER, *La vie élégante ou la formation du Tout-Paris, 1815-1848*, Paris, Fayard, 1990, p. 27-49.

33. P. MANSEL, *The Court...*, *op. cit.*, p. 72, 103-104.

34. *Id.*, *Louis XVIII...*, *op. cit.*, p. 282-283. La résidence d'été préférée fut Saint-Cloud, aux portes de Paris.

Les avantages d'une résidence dans la capitale étaient pourtant évidents : les structures du gouvernement avaient changé depuis le temps de Louis XIV et, pour la monarchie constitutionnelle qui commençait à se transformer en État administratif centralisé, une communication efficace entre Couronne, Ministère et Chambres était indispensable. La distance entre Paris et Versailles était un obstacle évitable, la présence de tous les organes constitutionnels au même endroit facilitait les affaires politiques. Et cet endroit ne pouvait être, selon l'état des choses, que Paris, et non Versailles. Un déménagement des Ministères et des Chambres dans la petite ville conçue à l'époque plutôt comme « annexe » du château royal était impossible et impensable<sup>35</sup>.

Outre ce motif tout à fait pragmatique, visant à faciliter le travail du gouvernement, il y en avait un autre : en étant immédiatement présents auprès de leurs sujets, le roi et la Cour pouvaient mieux attirer l'attention et la sympathie de ces derniers. Déjà le retour de Louis XVI dans sa capitale avait été populaire, même si ce furent ensuite les cercles parisiens liés aux sections de la garde nationale qui allaient provoquer la chute de la royauté<sup>36</sup>. Louis XVIII n'avait plus besoin de tenir compte de telles résistances, car elles avaient déjà été muselées sous l'Empire. Le républicanisme n'était plus une force politique à considérer ; quant au bonapartisme, il n'était plus d'actualité en 1815<sup>37</sup>. Aussi bien la première que la deuxième entrée du roi à Paris, après l'intermède des Cent Jours, furent accompagnées de grandes démonstrations de sympathie de la part de la population ou, plus exactement, de la bourgeoisie citadine. Les deux « triomphes » du roi et de la royauté ont été conservés sous forme d'écrits et d'images par les contemporains. Ils furent ainsi – certes, avec quelques embellissements – les instruments, mais non l'invention de la propagande royaliste. Avec les assurances faites auparavant par le roi, avec la démonstration de sa présence et de ses bonnes dispositions et enfin avec l'acclamation de la part des sujets, ils formèrent une suite et un renouvellement de la « joyeuse entrée » de l'Ancien Régime, qui retrouva ainsi sa fonction consistant à légitimer et à stabiliser le nouveau régime de Louis XVIII<sup>38</sup>. Car, bien

35. Cf. Rudolf VON THADDEN, *La centralisation contestée. L'administration napoléonienne, enjeu politique de la Restauration (1814-1830)*, (1972), Arles, Actes Sud, 1989 ; Paul BASTID, *Les institutions politiques de la monarchie parlementaire française (1814-1848)*, Paris, Sirey, 1954.

36. Simon SCHAMA, *Citizens. A Chronicle of the French Revolution*, New York, Knopf, 1989, p. 423.

37. P. MANSEL, *Louis XVIII...*, *op. cit.*, p. 283.

38. Sur les entrées de Louis XVIII : F. WAQUET, *Les fêtes...*, *op. cit.*, p. 90 sq. Cf. Armand DAYOT, *La Restauration d'après l'image du temps. Louis XVIII – Charles X*, Paris, Flammarion, 1902, p. 29, qui interprète les représentations contemporaines des deux entrées de Louis XVIII dans le sens que les habits élégants de la foule en liesse montrent que seules la noblesse et la bourgeoisie tenaient le parti des Bourbons. L'auteur se situe lui-même dans une tradition républicaine. Cf., dans un sens contraire, les descriptions chez MENNECHET, *Seize ans...*, *op. cit.*, p. 128-129, et [René-Jean] DURDENT, *Cent dix jours du règne de Louis XVIII, ou tableau historique des événements politiques et militaires depuis le 20 mars jusqu'au 8 juillet 1815*, Paris, 1815, p. 85-93. Représentations graphiques : Bibliothèque nationale [BnF], *Cabinet des Estampes*, M. 107 631, M. 107 638, M. 107 622, M. 107 644. Voir sur la « joyeuse entrée » et le déficit en cérémonies du XVIII<sup>e</sup> siècle : *Les Entrées. Gloire et déclin d'un Cérémonial*, Biarritz, J & D Éd., 1997.

que l'acclamation et l'ovation des citoyens de Paris aient été adressées plus au garant de la prospérité, de la paix et de conditions politiques stables qu'au monarque et héritier légitime de la tradition capétienne, ces deux événements clés aboutirent à une popularité personnelle durable de Louis XVIII et de la Restauration bourbonnienne qu'il incarnait<sup>39</sup>.

La condition nécessaire à tout cela était justement le changement structurel dans la mise en scène du monarque et de la monarchie : avec le retour de la Cour dans la capitale et avec la ré-instauration de la tenue d'une Cour dans la ville sous le Consulat et l'Empire, une ancienne disparité avait été supprimée : sous Napoléon, la Cour et la ville ne rivalisaient plus, mais formaient une unité. La Cour et le siège de l'État étaient ainsi parties intégrantes de la capitale, qui devenait le centre social, économique et politique du pays du fait de la présence du roi<sup>40</sup>. Louis XVIII fut en mesure d'utiliser les avantages résultant d'une telle constellation encore plus efficacement que Napoléon. Contrairement à ce dernier, le Bourbon, invalide et immobile, était assujéti à sa résidence et à sa capitale – on rapporte qu'après 1815 il ne se déplaça plus au-delà de Saint-Cloud. Durant la décennie de son règne, le roi fut non seulement continuellement présent dans sa résidence et à la Cour, mais il fut aussi « visible ». Il tira ainsi une conséquence supplémentaire de la crise de la monarchie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'« invisibilité » de Louis XV et de Louis XVI, le retrait de la famille royale dans la sphère privée, avaient grandement contribué à rompre la communication entre le roi et ses sujets et à affaiblir peu à peu le prestige et la position du roi de France en tant que figure centrale et incarnation de la nation<sup>41</sup>. Louis XVIII emprunta une autre voie. Le successeur au trône Artois et les ducs d'Angoulême et de Berry furent envoyés dans les provinces pour récompenser ou affermir, par leur présence et à la place du roi, la loyauté face à la dynastie<sup>42</sup>. Dans la capitale, cependant, ce furent les apparitions officielles de Louis en personne qui rassurèrent la population quant à la présence et aux bonnes dispositions du monarque et qui communiquèrent à celui-ci l'approbation ou tout au moins la tranquillité de ses sujets. Certes, par la suite, il n'y eut plus d'apparition en public semblable ou comparable à celle qui eut lieu à la veille de la deuxième Entrée du roi dans la capitale – où Louis prit un « bain de foule » et prononça un discours improvisé à l'attention de ses sujets, dans lequel il les traita d'« amis » –, mais, au fil des années, la fonction d'un instrument aussi simple que les longues promenades quotidiennes du roi,

39. P. MANSSEL, *Louis XVIII...*, op. cit., p. 282-284; voir aussi ID., *Paris...*, op. cit., p. 79 et 87, qui attire expressément l'attention sur la popularité de la monarchie restaurée auprès des bourgeois.

40. Jean-François SOLNON, *La Cour de France*, Paris, Fayard, 1987, p. 447-473.

41. Jean de VIGUERIE, « Le roi et le public. L'exemple de Louis XV », *Revue historique*, tome 111, 1987, p. 23-34; Roger CHARTIER, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Le Seuil, 1981, p. 125-139.

42. MENNECHET, *Seize ans...*, op. cit., p. 166-167. Par exemple : *Précis de ce qui s'est passé dans la ville de Romans, au passage de S.A.R. Monsieur, Frère du Roi Louis XVIII, contenant une notice historique sur les vins d'honneur*, Valence, 1814. Cf. E. DE WARESQUIEL, B. YVERT, *Histoire...*, op. cit., p. 154 et 229.

destinées à augmenter ou à tester sa popularité, fut très importante et obtint le succès escompté<sup>43</sup>.

En outre, le roi était naturellement présent pour différents publics lors des actes officiels et fêtes de la Cour, par exemple les discours annuels du trône devant les Chambres au Palais Bourbon ou la fête de la Saint-Louis, élevée au rang de fête nationale, que le roi célébrait sous la forme d'un banquet officiel à l'Hôtel de Ville<sup>44</sup>; mais il était surtout présent dans le cérémonial quotidien de la Cour. La Cour, sous la Restauration, était plus ouverte – et plus publique – que sous Napoléon ou même sous Louis XIV, et le public de ce fait considérable<sup>45</sup>. En dépit de sa faiblesse physique, Louis XVIII réussit à mettre en scène son apparition de manière efficace: même un roi dans une chaise roulante était visiblement en mesure de transmettre une aura royale<sup>46</sup>.

Le cadre de ces actions était fourni par une Cour certes transférée aux Tuileries, mais organisée strictement sur le modèle de l'Ancien Régime. On réinstaura la « Maison civile » et la « Maison militaire »; on employa à nouveau non seulement les anciens détenteurs des fonctions officielles comme le Grand Maître des Cérémonies Dreux-Brézé –, mais aussi, le cas échéant, leurs héritiers; on redonna vie à toutes les dénominations et tous les titres qui avaient été mis hors d'usage. Contrairement à la politique et à la société, les structures et l'organisation de la Cour formèrent un « Ancien Régime retrouvé », et la comtesse de Genlis – s'efforçant de se rapprocher de la famille royale et de son entourage – eut l'occasion de déplorer un contraste infiniment grand entre « étiquettes de la Cour » correctes et « usages du monde » dégénérés<sup>47</sup>. Ce n'est qu'après la seconde Restauration que l'on commença prudemment à prendre des mesures visant à moderniser le cérémonial et l'organisation de la Cour, qui eurent par exemple pour résultat que la « Bouche du Roi » ou les « Menus Plaisirs » perdirent leur ancienne dénomination et que des fonctions devenues obsolètes comme le « Pousse-fauteuil » ou le « Capitaine de l'équipage des

43. Pierre de la GORCE, *Louis XVIII*, Paris, Plon, 1926, p. 297-298; P. MANSEL, *Louis XVIII...*, *op. cit.*, p. 257-258. Contrairement à l'élément de comparaison offert par la fraternisation forcée de Louis XVI avec les Sans-culottes le 20 juin 1792, qui détruisit le « mystère royal », le discours et le « royal walkabout » de Louis XVIII la veille du 8 juillet 1815 étaient d'authentiques démonstrations de la grâce royale.

44. MENNECHET, *Seize ans...*, *op. cit.*, p. 159-167; P. BASTID, *Les institutions...*, *op. cit.*, 1954, p. 284.

45. P. MANSEL, *The Court...*, *op. cit.*, p. 104-105.

46. Le témoin le plus célèbre de l'effet produit par la personne de Louis XVIII est Chateaubriand: voir François René de CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*, éd. par Maurice Levaillant et Georges Moulinier, t. 1, Paris, Gallimard, 1951, p. 895-896, 940-941. Voir aussi M. MARBET DE BERTRAND, *Règne de Louis XVIII ou histoire politique et générale de l'Europe depuis la Restauration*, t. 1-2, Paris, 1825, ici t. 2, p. 454; SAINT-GERVAIS, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 17; P. MANSEL, *Louis XVIII...*, *op. cit.*, p. 311.

47. [Stéphanie Félicité Ducrest de Saint-Aubin] Comtesse de GENLIS, *Dictionnaire critique et raisonné des étiquettes de la cour et des usages du monde...*, ou *l'esprit des étiquettes et des usages anciens comparés aux modernes*, t. 1-2, Paris, 1818. Cette femme de lettres était très proche de la Maison d'Orléans, mais elle avait eu, avant 1814, de la sympathie non seulement pour Napoléon, mais aussi, au début de la Révolution, pour les Jacobins. Cf. Gabriel DE BROGLIE, *Madame de Genlis*, Paris, Perrin, 1985, ici p. 391. Sur l'étiquette: A. MARTIN-FUGIER, *La vie...*, *op. cit.*, p. 41-49.

mulets » furent supprimées ou bien – et ceci n'était alors plus une modernisation prudente, mais une restructuration complète – que la « Maison militaire », brillante et riche en traditions, mais dont la taille était limitée à six compagnies, fut développée en une « Garde Royale » forte de plus de 25 000 hommes<sup>48</sup>.

Contrairement au « Roi-Citoyen » Louis-Philippe après lui, Louis XVIII avait la conviction qu'une Cour somptueuse n'allait pas mettre en danger, mais au contraire stabiliser la monarchie ; il chercha de régner « par la Cour »<sup>49</sup>. Dans la France post-révolutionnaire et post-napoléonienne la Cour du roi restauré devait non seulement servir à la communication symbolique, entourer le monarque et rayonner vers l'extérieur en général, mais avait aussi pour fonction concrète de réunir les élites de l'Ancien Régime et de l'Empire. Il n'existait désormais plus de « noblesse présentée » : à la Cour, la vieille noblesse rencontrait la nouvelle, et les anciens émigrants se retrouvaient avec des partisans ou des profiteurs de la Révolution ; par rapport à l'Empire, l'éventail des arbres généalogiques et des biographies qu'on y trouvait rassemblées s'était considérablement élargi. Mais, de la même manière que Napoléon avait su s'attacher et fonctionnaliser la noblesse héréditaire demeurée au pays et même les émigrants qui, en règle générale, commencèrent à rentrer chez eux après le 18 Brumaire, de même Louis XVIII réussit à attacher à sa personne, à la dynastie et au régime constitutionnel non seulement la « noblesse d'Empire » napoléonienne mais aussi la part de la « noblesse de l'Ancien Régime » qui avait été autrefois favorable à l'Empereur. Ceci valait d'autant plus pour les nobles demeurés fidèles aux Bourbons et pour la catégorie assez restreinte des personnes anoblies après 1814/15, la « noblesse de la Restauration »<sup>50</sup>.

L'éclat et le pouvoir d'attraction de la Cour sous la Restauration n'étaient pas négligeables, mais ils n'atteignirent plus jamais la position qu'ils avaient eue sous l'Ancien Régime. Dans le cadre matériel de la vie de Cour, on chercha à éviter toute rumeur de démesure et de relâchement des mœurs – conséquence indéniable de la discussion sur les « friponneries et gaspillages », réels ou supposés, de la Cour au temps de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Mais plus encore que le souvenir de cette perte de réputation en tout cas fatale pour la monarchie, ce furent les restrictions financières des années d'après-guerre et

48. Voir, sur la restauration et la réforme de la « Maison du Roi », tout d'abord *l'Almanach Royal* pour les années 1814 à 1815, Paris 1815, ainsi que les almanachs des années suivantes. Cf. F. WAQUET, *Les fêtes...*, *op. cit.*, p. 6 ; P. MANSEL, *The Court...*, *op. cit.*, p. 117-128 ; A. MARTIN-FUGIER, *La vie...*, *op. cit.*, p. 29-33.

49. Voir P. MANSEL, *The Court...*, *op. cit.*, p. 104-102 et 192-193, et A. MARTIN-FUGIER, *La vie...*, *op. cit.*, p. 55-56. Pour le contraste éclatant entre les Cours de Louis XVIII et de Louis-Philippe, la perte d'éclat et de fonction : Suzanne D'HUART, « La Cour de Louis-Philippe », in Karl Ferdinand WERNER (Hrsg.), *Hof, Kultur und Politik im 19. Jahrhundert*, Bonn, Röhrscheid, 1985, p. 77-85 ; MANSEL, *Louis XVIII...*, *op. cit.*, p. 311.

50. Cf. Guy CHAUSSINAND-NOGARET, « De l'aristocratie aux élites », in Id., *Histoire des élites en France du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle. L'honneur, le mérite, l'argent*, Paris, Tallandier, 1991, p. 217-315 ; Adeline DAUMARD, « Noblesse et aristocratie en France au XIX<sup>e</sup> siècle », in *Les noblesses européennes au XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 1988, p. 81-104 ; Natalie PETITTEAU, *Élites et mobilités. La noblesse d'Empire au XIX<sup>e</sup> siècle (1808-1914)*, Paris, La Boutique de l'histoire éditions, 1997.

surtout l'âge avancé, la mauvaise santé ou encore la personnalité introvertie des protagonistes de la mise en scène royale qui contribuèrent à n'offrir aucune prise à de tels soupçons. Les Tuileries ne devinrent pas une « Cour sociable », mais demeurèrent, dans leur pompe et leurs ambitions, fidèles à l'héritage du Roi-Soleil. Elles étaient la « terre promise » de la noblesse française, et leur éclat surpassait de beaucoup celui des autres cours européennes. Mais ces dernières ne cherchèrent plus à rivaliser de la même manière qu'au temps de Louis XIV et, quoique le début du XIX<sup>e</sup> siècle ne fût pas encore une phase d'adieux aux cours et à la société courtisane, il n'en demeura pas moins que leur heure de gloire était dépassée<sup>51</sup>. Ainsi, la culture festive raffinée de l'« automne de Versailles » n'eut pas de suite réelle et Talleyrand, qui fut en mesure de faire la comparaison, caractérisa les fêtes et les réceptions pompeuses, mais stériles de Louis XVIII par le bon mot : « La vie serait supportable, s'il n'y avait pas les divertissements »<sup>52</sup>.

Un autre moment important de la culture de Cour de l'Ancien Régime ne put être ressuscité : la chasse royale. La chasse était pour tous les Bourbons depuis Henri IV non seulement une passion personnelle, mais aussi un élément indispensable de la mise en scène de la Cour et ainsi l'expression par excellence de la souveraineté du monarque. Ce ne fut pas du tout un hasard si Louis XVI passa sa dernière journée versaillaise à la chasse. Louis XVIII, qui, dans ses derniers jours, ne pouvait ni marcher sans aide extérieure, ni monter à cheval, ne fut qu'une seule fois en mesure de reprendre cette tradition et organisa en 1818 une chasse de la Cour à Rambouillet. On vit alors réapparaître – en tout cas aux yeux des Royalistes – l'ancienne royauté authentique : « la royauté sans alliage, la royauté noble, grande, généreuse, affable, brillante et chevaleresque de l'ancienne France, enfin la royauté de Henri IV et de Louis XIV ». Tous les « courtisans », selon le chroniqueur, avaient rivalisé dans leur zèle pour accompagner le roi, alors que les « politiciens », quant à eux, n'avaient montré que de l'indifférence. L'emphase de l'auteur montre clairement les désavantages que pouvait amener le renoncement à la chasse royale et en même temps le vieillissement progressif de la coutume chère aux deux partis – le roi et la noblesse – ainsi que

51. J.-P. SOLNON, *La Cour...*, *op. cit.*, p. 505-510; P. MANSEL, *The Court...*, *op. cit.*, p. 97-98 et 129-149 (pour la Cour de la Restauration en tant que « terre promise »). Cf. Guillaume de BERTIER DE SAUVIGNY, « Aristocratie et monarchie dans la vie culturelle au temps de Louis XVIII et de Charles X », in WERNER, *Hof, Kultur und Politik...*, *op. cit.*, p. 61-75. Sur la « Cour sociable » : Volker BAUER, *Die höfische Gesellschaft in Deutschland von der Mitte des 17. Jahrhunderts bis zum Ausgang des 18. Jahrhunderts. Versuch einer Typologie*, Tübingen, Niemeyer, 1993, p. 70-73; sur la « Cour déclinante » voir Karl Ferdinand WERNER, « Fürst und Hof im 19. Jahrhundert. Abgesang oder Spätblüte? », in *id.*, *Hof, Kultur und Politik...*, *op. cit.*, p. 1-53. Quant à la rivalité entre la Cour de Versailles et celle de Vienne avant 1789, voir Jeroen DUINDAM, *Vienna and Versailles. The Courts of Europe's Dynastic Rivals, 1550-1780*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

52. Cité d'après l'ouvrage classique de Franz BLEI, *Talleyrand oder der Zynismus*, Munich, Matthes & Seitz, 1984 (1<sup>re</sup> éd. 1932, trad. française Paris, 1936), p. 306. Voir P. MANSEL, *The Court...*, *op. cit.*, p. 163-164; sur l'« automne de Versailles » voir J.-F. SOLNON, *La Cour...*, *op. cit.*, p. 421 et suiv., mais surtout Alain Charles GRUBER, *Les grandes fêtes et leurs décors à l'époque de Louis XVI*, Genève, Droz, 1972.

le début de la séparation entre la sphère de la Cour et celle de la politique, en tout cas en ce qui concerne l'Europe occidentale<sup>53</sup>.

Un nouvel élément dans la mise en scène et l'effet public produit par le monarque apparut dans la sphère politique sous la forme des Discours du Trône prononcés à l'occasion de l'ouverture des séances de la Chambre des Députés et de la Chambre des Pairs<sup>54</sup>. Comme les Chambres parlementaires, les Discours du Trône étaient construits sur le modèle anglais; et comme ceux-ci, ils furent donc tout, sauf profonds, surtout durant le règne de Louis XVIII<sup>55</sup>. Les discours brefs, rédigés au début par le roi en personne et prononcés la plupart du temps au Palais Bourbon, traitaient de manière stéréotypée de l'état du pays, évoquaient les mesures que le roi et son gouvernement avaient l'intention de prendre – par exemple le projet de Sacre à Reims, un nouveau Concordat avec le Saint-Siège ou des changements dans les modalités d'élection de la Chambre des Députés; ils faisaient les louanges ou conjuraient à tour de rôle la tradition historique, la Charte et l'unité de la nation, qu'il ne suffisait pas d'avoir retrouvée, mais qui devait être consolidée, ainsi que la paix avec l'Europe; ils faisaient appel à la coopération des parlementaires dans les questions actuelles. Lors de ses apparitions aux Chambres, le roi se présentait aux députés et aux pairs comme un souverain bienveillant et responsable, et plus encore comme le «père» de la nation, le «Chef suprême de la grande famille dont il est le père»<sup>56</sup>.

#### LA «POPULARISATION» DU ROI :

#### PANÉGYRIQUE DU SOUVERAIN, POLITIQUE HISTORIQUE ET DISCOURS SUR LES VERTUS

Alors que la mise en scène du roi avait acquis un lieu fixe dans la capitale, sa «popularisation», sa traduction populaire, prenait des chemins différents. Le programme de la Restauration concernant l'image de la royauté prévoyait

53. MENNECHET, *Seize ans...*, op. cit., t. 2, p. 127-133, citation p. 127. De façon caractéristique, dans la «Maison du Roi», l'office du «Premier Veneur» n'était pas occupé, alors que la «Maison de Monsieur» comptait non seulement un «Premier Veneur», mais aussi un «Capitaine Général des Chasses». Voir l'*Almanach Royal* de l'année 1814 et suivantes, surtout. 1817, p. 65. Mais l'ancienne culture de chasse de la Cour ne connut pas non plus de réanimation sous Charles X. Voir G. BERTIER DE SAUVIGNY, art. cit., p. 70. Sur la chasse royale sous l'Ancien Régime, voir Philippe SALVADORI, *La chasse sous l'Ancien Régime*, Paris, Fayard, 1996, p. 193-243.

54. La convocation des Chambres se faisait en revanche de la même manière que celle des États généraux, ce qui faisait penser à une continuité institutionnelle, qui n'existait pas dans les faits. Cf. E. DE WARESQUIEL, B. YVERT, *Histoire...*, op. cit., p. 77.

55. Louis XVIII connaissait bien les formes et les procédés en usage dans la pratique constitutionnelle de l'Angleterre depuis les années de son exil dans son pays. Voir à ce sujet P. BASTID, *Les institutions...*, op. cit., p. 34 et 175-176. Cf. aussi Isabelle BACKOUCHE, *La monarchie parlementaire 1815-1848. De Louis XVIII à Louis-Philippe*, Paris, Pygmalion, 2000, p. 24-27. Comparer avec des exemples des discours du trône de Georges III, dans William COBBETT (éd.), *The Parliamentary History of England from the Earliest Period to the Year 1803*, t. 36: 1801-1803, Londres, 1820, p. 1-3 et 934-935.

56. *Collection des Discours du Trône. Seconde édition*, Paris, 1826, citation p. 13. Le motif très répandu du roi en tant que père de la nation et de la nation française en tant que famille voir dans: *Tribunal de Première Instance de Mantes. Discours prononcé par le Procureur du Roi, pour l'inauguration du buste de Sa Majesté Louis XVIII dans la Salle des Audiences Civiles du Tribunal, Audience du 8 mars 1823*, Mantes, 1823, ainsi que chez MENNECHET, *Seize ans...*, op. cit., t. 1, p. 363.

l'érection ou la reconstruction massive de monuments – des événements qui, en tant que manifestations politiques, devinrent eux-mêmes objets de commémoration<sup>57</sup>. Les exemples les plus célèbres en sont aujourd'hui encore la statue équestre d'Henri IV sur le Pont Neuf, celle de Louis XIII sur la Place des Vosges et celle de Louis XIV sur la Place des Victoires, qui furent remoulées et érigées à nouveau en 1815<sup>58</sup>. Cependant, il n'y avait pas, parmi elles, aucun monument pour le monarque régnant. Contrairement à Napoléon, Louis XVIII renonça à se faire représenter en bronze et à faire remplacer la statue de son « prédécesseur » sur la colonne Vendôme par celle de sa propre personne – une entreprise qui n'aurait pas été sans danger du fait de la valeur symbolique de la colonne commémorant les victoires de la Grande Armée<sup>59</sup>. Louis déclara que c'était aux descendants de décider s'il méritait ou non des monuments, et il consentit seulement à permettre aux habitants de Calais de poser une plaque commémorative célébrant son retour d'exil en avril 1814<sup>60</sup>. Telle était l'image que la propagande royaliste diffusait, opposant la modestie évidente de Louis XVIII à la « démesure » de Napoléon. Le roi – qui, soit dit en passant, ne se prêtait guère à un monument équestre ayant fière allure – adopta, avec sa modestie, le style de l'époque, bien différent de celui du temps de Louis XIV : on considéra dès lors comme une mauvaise habitude du passé le fait qu'un souverain se fasse dresser des monuments de son vivant, de manière à augmenter sa gloire et naturellement aussi celle de l'initiateur du monument. C'est ce qu'avaient fait auparavant non seulement Louis XVI, mais aussi, en partie, l'Empereur, entouré, selon ses propres mots, de flatteurs beaucoup trop efficaces<sup>61</sup>.

Figure et personnalité, mérites et « gloire » du roi – ou ce que l'on considérait comme tels – furent communiqués aux sujets de bien d'autres manières encore. Des cortèges de fête ou de remerciement après la Seconde Restauration montrèrent des bustes de Louis XVIII<sup>62</sup>, qu'on trouvait aussi dans les bâtiments officiels, en tant que signes de la proximité du roi envers les dignitaires et envers ses

57. Voir BnF, Cabinet des Médailles, *Essai de Catalogue des Médailles de la Restauration*, n° 136-142 (reconstruction de la statue équestre d'Henri IV), 170 (statue de Louis XV), 418-422 (statue de Louis XIV).

58. June HARGROVE, *The Statues of Paris. An Open-Air Pantheon*, New York-Paris, Vendome Press, 1989, p. 53-65.

59. Edgar SCHMITZ, « Das Trojanische Pferd und die Restauration. Die Auseinandersetzung um die Colonne de la Place Vendôme als Paradigma der gescheiterten Restauration », in Gudrun GERSMANN et Hubertus KOHLE (éd.), *Frankreich 1815-1830. Trauma oder Utopie? Die Gesellschaft der Restauration oder das Erbe der Revolution*, Stuttgart, Steiner, 1993, p. 187-195.

60. C. Olivier BLANCHARD DE BOISMARSAS, *Notice sur la nouvelle statue équestre de Louis XIV*, Paris, 1822, p. 3; *Les mœurs des Bourbons rendus à la France ou Paroles remarquables et traits mémorables De S.M. Louis XVIII...*, avec des anecdotes curieuses et intéressantes sur cette auguste famille, Paris, 1816, p. 81.

61. BLANCHARD DE BOISMARSAS, *Notice...*, *op. cit.*, p. 1-3. Voir J. HARGROVE, *The Statues...*, *op. cit.*, p. 22 et 44. Louis XVI, déjà, ne se fit pas ériger de monuments semblables à ceux de ses prédécesseurs. Un projet de monument pour Paris non réalisé date, de même que la Colonne Louis XVI à Nantes, de la période révolutionnaire. Napoléon déclara que la statue sur la Colonne Vendôme avait été commandée sans qu'il en ait donné l'ordre et contre sa volonté.

62. P. MANSEL, *Louis XVIII...*, *op. cit.*, p. 318.

sujets<sup>63</sup>. Des imprimés illustrés le montrèrent en compagnie des princes royaux lors de fêtes de famille ou d'événements officiels – ce qui ne pouvait et ne devait pas être séparé – dans des allégories à fonction historique ou simplement sous forme de portrait<sup>64</sup>; des reproductions des portraits officiels, en particulier celui au secrétaire de Gérard, étaient aussi très répandues<sup>65</sup>. En outre, les très populaires, et souvent originales, «images à tirettes» étaient en circulation, dans lesquelles par exemple la figure de Napoléon se transformait en celle de Louis XVIII, ou bien des nuages d'orages planant sur un pays où régnaient «Famine, Massacre, Guerre, Incendie» faisaient place à l'image ensoleillée du roi; d'autres «figures mobiles» encore montraient les têtes de la famille royale remplaçant les fleurs d'un bouquet<sup>66</sup>. Naturellement, le roi et la dynastie furent aussi représentés sur des médailles – du débarquement de Louis à Calais jusqu'à son enterrement à Saint-Denis et de la Restauration en tant que prince jusqu'à des événements individuels et plutôt marginaux comme les vaccinations en la ville de Paris –<sup>67</sup>, mais plus important encore fut le grand nombre d'écrits historiques, littéraires ou d'actualité quotidienne, qui glorifiaient directement ou indirectement le roi, la dynastie ou la monarchie. Louis XVIII trouva – selon Philip Mansel – d'excellents serviteurs parmi les historiens – et aussi ailleurs<sup>68</sup>.

Le propagandiste le plus célèbre et le plus efficace du retour des Bourbons fut sans doute Chateaubriand. Dans son pamphlet *De Buonaparte et des Bourbons*, il décrit d'abord Napoléon comme un tyran, massacreur de soldats et nouvel Attila, mais surtout comme un étranger italo-corse. *Buonaparte*, dans le résumé polémique de Chateaubriand, était aussi peu français que par exemple Toussaint-Louverture, le chef du soulèvement des esclaves dans l'ancienne colonie de Haïti<sup>69</sup>.

Le vicomte breton opposait à cette image déformée Louis XVIII et les Bourbons, s'efforçant de les tirer du passé où la Révolution et l'Empire les

63. Voir à ce sujet le *Discours prononcé à la rentrée du Tribunal de première instance des Andelys (Eure), et à l'occasion de l'inauguration du buste de S.M. Louis XVIII, dans la salle des audiences... le 6 novembre 1816 par M. Lebrun, Procureur du roi*, s. l. [1816]; *Tribunal de... de Mantes. Discours...*, op. cit., ou encore BnF, Cabinet des Estampes, M. 108777.

64. BnF, Cabinet des Estampes, Série «*Histoire de France*», ici M. 107631-M 110045.

65. BnF, Cabinet des Estampes, 79 C 95325, 54 C 2595, M. 107708-M 107710.

66. BnF, Cabinet des Estampes, Qe 353 (la collection regroupe environ 50 images). Les «images à tirettes», images mobiles sur carton, permettaient de compléter ou de remplacer un motif par un autre motif caché.

67. BnF, Cabinet des Médailles, *Essai de Catalogue des Médailles de la Restauration* (collection complète de la BnF). Voir ici les Nos 21a et 564 ou bien 23-29 et 67-69. Cf. Jean-Pierre COLLIGNON, *La médaille française au XIX<sup>e</sup> siècle et l'histoire*, Charleville-Mézières, Les Musées, 1989.

68. P. MANSEL, *Louis XVIII...*, op. cit., p. 298. Cf. STANLEY MELLON, *The Political Uses of History. A Study of Historians in the French Restoration*, Stanford, Stanford University Press, 1958, p. 58-100. Sur la fonction de propagande notamment du théâtre voir maintenant Corinne LEGLOY, «La figure du souverain médiéval sur les scènes parisiennes à la Restauration», *Revue Historique*, 119, 1995, p. 321-365; Sheryl KROEN, *Politics and Theater. The Crisis of Legitimacy in Restoration France, 1815-1830*, Berkeley, University of California Press, 2000.

69. François René de CHATEAUBRIAND, *De Buonaparte et des Bourbons et de la nécessité de se rallier à nos princes légitimes, pour le bonheur de la France et celui de l'Europe*, Paris, 1814, p. 40 et 65.

avaient bannis, pour les réconcilier avec le présent<sup>70</sup> : contrairement à l'usurpateur étranger sur le trône, la dynastie royale héréditaire de souche française avait toujours œuvré avec succès à la grandeur de la France et au bonheur de ses habitants. Pour le prouver, Chateaubriand avait recours aux mérites historiques de Saint Louis, d'Henri IV et de Louis XIV, il rappelait la « clémence » de Louis XVI et le bon gouvernement de tous les monarques légitimes<sup>71</sup>. Il célébrait en Louis XVIII un souverain éclairé, bienveillant et spirituel, protecteur des arts et des sciences, du commerce et du changement. Louis n'était pas seulement un « prince légitime », mais – contrairement à *Buonaparte* – il faisait aussi partie intégrante de la nation et de son héritage historique, « né de notre sang, élevé parmi nous ». Il était « [un monarque] que nous connaissons, qui nous connaît, qui a nos mœurs, nos goûts, nos habitudes, pour lequel nous avons prié Dieu dans notre jeunesse, dont nos enfants savent le nom comme celui d'un de leurs voisins, et dont les pères vécurent et moururent avec les nôtres »<sup>72</sup>.

La restauration de cet héritage historique – « la monarchie de Clovis, l'héritage de Saint Louis, le patrimoine de Henri IV » – était la condition indispensable au bonheur de la nation<sup>73</sup>.

Selon l'auteur, dont la tendance à se surestimer est bien connue, la brochure et les arguments qu'elle contenait devinrent le « certificat de vie » de Louis XVIII et la vraie raison de son retour sur le trône<sup>74</sup>. Ceci, c'est le moins qu'on puisse dire, n'est guère vérifiable ; en revanche, le succès de l'opuscule, dont 10 000 exemplaires furent vendus en quelques jours, est indéniable<sup>75</sup> et la thèse avancée par Chateaubriand, selon laquelle l'identité historique de la nation française et de sa maison royale avait mis quatorze siècles à se développer, connut une grande popularité dans la littérature et les gravures postérieures à 1814<sup>76</sup>. Il n'était certes plus possible de déclarer « que le Roi ne [faisait] qu'un avec la nation » et que le fait de voir la nation comme un « corps séparé du Monarque » était une trahison aux lois fondamentales de l'État, comme l'avait fait Louis XV en 1766.<sup>77</sup> La nation et le roi demeurèrent distincts, mais, du fait de leur histoire commune, étroitement liés, et inséparables. Le droit au trône des Bourbons, selon Mennechet, était ainsi plus qu'une simple « convention sociale » :

70. CHATEAUBRIAND, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. 1, p. 868.

71. Id., *De Buonaparte...*, *op. cit.*, p. 56-57.

72. *Ibidem*, *op. cit.*, p. 69.

73. *Ibidem*, *op. cit.*, p. 67-68.

74. Id., *Mémoires...*, *op. cit.*, t. 1, p. 868. Le poète trouve les louanges de Louis XVIII, disant que la brochure lui avait apporté plus de bénéfices qu'une armée de 100 000 hommes, trop faibles. Voir à ce sujet Ghislain de DIESBACH, *Chateaubriand*, Paris, Perrin, 1995, p. 270.

75. *Ibidem*, p. 269.

76. BnF, Cabinet des Estampes, M. 109475 : sous une figure féminine symbolisant « La France » on trouve les représentants de « Quatorze siècles de Durée », Louis le Gros, Saint Louis, Louis XII, Henri IV, Louis XIV et Louis XVI rassemblés avec les membres vivants de la famille royale. Cf. E. MENNECHET, *Seize ans...*, *op. cit.*, t. 1, p. 160-161.

77. Cité d'après Elisabeth FEHRENBACH, « Nation », in *Handbuch politisch-sozialer Grundbegriffe in Frankreich 1680-1820*, t. 7, Munich, Oldenbourg, 1986, p. 75-107, ici p. 85-86. Voir aussi David A. BELL, *The Cult of the Nation in France. Inventing Nationalism, 1680-1800*, Cambridge, (Mass.), Harvard University

« [Les Bourbons] font partie de nos traditions, de nos mœurs, de notre culte national. Leur destinée est intimement liée à la nôtre depuis des siècles... nous n'avons jamais pu nous séparer d'eux sans que les plus grands désastres aient été le prix de notre ingratitude... Le sang de leurs pères et des nôtres a coulé sur les mêmes champs de bataille. Nos arts, nos monuments, notre littérature, tout ce qui nous place au premier rang des nations est leur ouvrage : leur gloire est la nôtre, et leurs biens sont à nous »<sup>78</sup>.

Parmi ces glorieux ancêtres ayant fondé la tradition des Bourbons, Saint-Gervais, dans son *Histoire de Sa Majesté Louis XVIII*, cite encore, outre ceux nommés par Chateaubriand, Philippe-Auguste et Louis XII ; et une description de la vie de Louis XVIII par Alphonse Beauchamp y ajoute aussi François 1<sup>er</sup><sup>79</sup>. Les pièces de théâtre contemporaines mettaient au premier plan, parmi les monarques du Moyen Âge, les premiers Capétiens et les souverains de la Guerre de Cent Ans<sup>80</sup>. Mais la première place était occupée dans tous les domaines – historiographie, poésie et théâtre – par Henri IV, le « bon roi », « le seul roi, dont le peuple ait gardé la mémoire »<sup>81</sup>, repoussant non seulement Louis XIV, mais aussi Saint Louis à l'arrière-plan.

Ce lointain ancêtre joua un rôle important lors de l'Entrée de Louis XVIII dans la capitale le 5 mai 1814. La statue équestre du premier Bourbon sur le Pont Neuf, détruite lors de la Révolution, fut provisoirement érigée à nouveau, de manière à donner l'impression qu'Henri IV était le témoin principal de la Restauration lorsque le cortège de la famille royale passa devant le monument. *Ludovico reduce/Henricus redivivus* était non seulement la devise figurant sur le socle du monument, mais aussi celle de l'événement tout entier et celles des récits, gravures et médailles destinées à en diffuser l'« image » – au sens propre et au sens figuré – dans tout le pays<sup>82</sup>. Suivre l'exemple d'Henri IV et le prendre comme référence devint le leitmotiv de la Restauration, non seulement pour la dynastie, mais aussi pour une bonne partie – surtout bourgeoise – de la population<sup>83</sup>. Les

Press, 2001, p. 56-57. (voir *infra* p. 165, le compte-rendu de S. ENGLUND). La stratégie formulée comme programme par Decazes, « Royaliser la nation, nationaliser la royauté », avait déjà commencé au début de la Restauration. Voir Jean Benoît YVERT, « Decazes et la politique du juste-milieu (1815-1820) », in Roger DUFRAISSE (Hrg.), *Revolution und Gegenrevolution 1789-1830. Zur geistigen Auseinandersetzung in Frankreich und Deutschland*, Munich, Oldenbourg, 1991, p. 193-210.

78. MENNECHET, *Seize ans...*, *op. cit.*, t. 1, p. 363. Voir aussi le *Tribunal de... de Mantes. Discours...*, *op. cit.*, p. 4 et 11, ainsi que SAINT-GERVAIS, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 383 : « Le Roi est la patrie, la patrie et le Roi sont inséparables ; les liens qui les unissent sont indissolubles. »

79. *Ibidem*, p. 381 ; Alphonse de BEAUCHAMP, *Vie de Louis XVIII, Roi de France et de Navarre*, Paris, 1821, p. 479. Au sujet du grand intérêt pour Louis XI, voir Adrianna E. BAKOS, *Images of Kingship in Early Modern France. Louis XI in Political Thought 1560-1789*, Londres, Routledge, 1997, p. 180-190.

80. C. LEGOY, art. cit., p. 326.

81. Comtesse de GENLIS, *Vie de Henri IV, dit le Grand, premier Roi de France de la Branche des Bourbons*, Paris, 1814, p. 6.

82. MENNECHET, *Seize ans...*, *op. cit.*, t. 1, p. 130 (citation) ; BnF, *Cabinet des Estampes*, M. 107631-M 107638, M. 107677 ; BnF, *Cabinet des Médailles, Essai de Catalogue des Médailles de la Restauration*, no 23.

83. Cf. GAY-DELATOUR, *La Fête du Roi ou le Blondel Français, divertissement en un acte, En l'honneur de la fête de S.M. Louis XVIII*, Troyes, 1815 ; Emile VAN DER BURCH, *La chaumière béarnaise, ou la fête du Roi. Vaudeville anecdotique à l'occasion de la fête de Sa Majesté Louis XVIII*, Paris, 1823 ; *Épître au Roi, mise sous ses Yeux par Monsieur le Comte de Damas, et agrégée par Sa Majesté, suivie de La Tombe de Louis XVIII par G.S. Bertrand, Typographe*, Paris, 1825.

Bourbons se désignèrent eux-mêmes comme les « fils d'Henri IV » et furent salués en tant que tels<sup>84</sup>. Certes, la présentation du tableau de Gérard « Entrée d'Henry IV à Paris » avait fait une grande impression, mais l'événement national par excellence fut la restauration définitive et l'inauguration du monument du Pont Neuf – financée grâce à des donations – en 1818. La reconstruction de la statue équestre de Louis XIV à la Place des Victoires, bien des années plus tard, ne lui fut guère comparable – et celle des monuments dédiés à Louis XIII ou Louis XV encore moins<sup>85</sup>.

Le culte d'« Henri le Bon » connut des formes d'expression très différentes<sup>86</sup> et atteignit le but désiré. La popularité du roi devenu mythique rayonna aussi sur ses descendants, servant à stabiliser et à populariser la Restauration<sup>87</sup>. S'il est permis d'avoir des doutes sur le fait que « le peuple » soit demeuré constamment fidèle au souvenir du « bon Roi »<sup>88</sup>, la vénération du premier Bourbon n'était cependant pas une invention des hommes personnes au pouvoir – en tout cas pas de ceux de la Restauration. Il est bien connu qu'Henri IV avait déjà fait figure de modèle au XVII<sup>e</sup> siècle, à la fois pour former l'image du roi de force, absolu, « mi-Soleil matinal..., mi-Hercule abattant l'hérésie », mais aussi – dans les cercles de l'opposition, bien sûr – pour souligner par contraste les défauts du monarque absolu régnant. À l'époque des Lumières, c'est cette seconde fonction qui prit le dessus : l'image d'Henri IV, roi de paix et de tolérance, roi de mesure et de bonté se précisa et gagna en popularité<sup>89</sup>. C'est sur l'initiative du Régent Philippe d'Orléans, descendant direct non de Louis XIV mais, bien sûr, du Béarnais, que le premier véritable culte d'Henri IV prit forme – son témoignage le plus connu fut l'*Henriade* de Voltaire – et marqua tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, à la fois soutien et défi pour la popularité de la dynastie et du monarque en place. En 1774, l'on fêta Louis XVI comme « Henri ressuscité » et l'éloge du nouveau roi alla ainsi de pair avec les espérances qu'il suscitait. La série d'innombrables rééditions de l'ouvrage de Voltaire se poursuivit non seulement durant la totalité de l'Ancien Régime, mais aussi pendant l'époque de la Révolution et sous l'Empire. Le roi demeura aussi une figure de scène très populaire entre 1770 et 1820<sup>90</sup>. Napoléon lui-même s'était servi de la vénération pour le premier

84. SAINT-GERVAIS, *Histoire...*, *op. cit.*, p. ix; GENLIS, *Vie...*, *op. cit.*, p. 102; MENNECHET, *Seize ans...*, *op. cit.*, t. 1, p. 164, t. 2, p. 61 et suiv.

85. J. HARGROVE, *The Statues...*, *op. cit.*, p. 53-59. Cf. MENNECHET, *Seize ans...*, *op. cit.*, t. 2, p. 147-152; BnF, Cabinet des Estampes, M. 108978, M. 109101; BnF, Cabinet des Médailles, *Essai de catalogue des Médailles de la Restauration*, nos 138-142.

86. Outre les différentes médailles, textes et gravures, voir aussi Kimberly A. JONES, « Henri IV and the decorative arts of the Bourbon Restoration. A study in politics and popular taste », *Studies in the Decorative Arts*, 1, 1993, p. 2-21.

87. D. THOMAS, *Henri IV...*, *op. cit.*, p. 56, 180; G. BERTIER DE SAUVIGNY, *La Restauration...*, *op. cit.*, p. 59.

88. Voir la citation de la note 80.

89. Cf. Christian BIET, *Henri IV. La vie, la légende*, Paris, Larousse, 2000, p. 247-253 (citation p. 250).

90. Voir en général André BURGUIÈRE (éd.), *Histoire de la France. Choix culturels et mémoire*, Paris, Points-Seuil, 2000, p. 327-331, ainsi que C. BIET, *Henri IV...*, *op. cit.*, p. 250 – 280; D. THOMAS, *Henri IV...*, *op. cit.*, p. 398-419 et 429-492 (tableau des œuvres concernant Henri IV). Ce ne fut pas un

Bourbon et avait contribué à l'augmenter. L'Empereur voyait en Henri IV avant tout le chef de guerre couronné de succès, ayant uni le pays en lui conférant à nouveau une position de puissance, ainsi que le fondateur d'un nouvel ordre et d'une nouvelle dynastie – le considérant, du point de vue idéologique tout au moins, comme un prédécesseur direct<sup>91</sup>.

Ainsi, Louis XVIII poursuivit, dans ce domaine aussi, une tradition qui était également celle de l'Empire. La référence au premier Bourbon lui était naturellement plus facile qu'à l'« usurpateur » – même si Louis n'avait guère de points communs avec le « Vert galant ». Les parallèles historiques semblèrent encore plus évidents et faciles à montrer. Les ouvrages historiques sur l'époque d'Henri IV avaient le vent en poupe. Le souvenir – ou la construction du souvenir – du « bon Roi » et de son règne généreux n'était absent d'aucun discours du trône, d'aucun témoignage de dévouement. Certes, il n'était jamais question de l'Édit de Nantes – la Restauration, dès le règne de Louis XVIII, prenait un tour trop clérical pour cela –, mais, dans les faits, la Charte remplissait la même fonction consistant à réunir les « deux France »<sup>92</sup>. Sur une version imprimée du tableau au secrétaire de Gérard, on avait ajouté à la figure du Roi les bustes de Saint Louis et d'Henri IV, qui, selon la légende de l'image, étaient de cette manière « consultés » par Louis XVIII pour l'élaboration de la Charte<sup>93</sup>. En outre, le portrait d'Henri ne décorait pas seulement des imprimés et des objets d'art de toutes sortes, mais aussi – en tant qu'élément le plus célèbre du symbolisme politique – la croix de la Légion d'honneur<sup>94</sup>. Certaines voix s'exprimant dans les années postérieures à 1814 donnèrent même l'impression que le monarque régnant n'était pas Louis XVIII, mais un Henri IV perpétué<sup>95</sup>.

Henri IV fut la figure dominante de la Restauration bourbonnienne non seulement en tant que vainqueur de la guerre civile, artisan de la paix et monarque idéal bon et mesuré, mais aussi en tant que victime. Assassiné par le

hasard si une nouvelle édition de la *Henriade* apparut précisément en 1815: *La Henriade, Poème par Voltaire avec les notes, suivi de l'essai sur la poésie épique*, Paris, 1815. Cf. tableau récapitulatif dans: *Œuvres complètes de Voltaire*, t. 8: *La Henriade, Poème de Fontenoy, Odes et Stances, etc.*, Paris, 1877, p. 4-12 (« Avertissement de Beuchot »), et dans les sources Jacob Nicolas MOREAU, *Mes souvenirs*, t. 1-2, Paris, Plon, 1901, ici t. 2, p. 110-111; MENNECHET, *Seize ans...*, *op. cit.*, t. 1, p. 76-80;

91. Robert HERBERT, « Baron Gros's Napoleon and Voltaire's Henri IV », in Francis HASKELL etc. (éd.), *The Artist and the Writer in France. Essays in honour of Jean Seznec*, Oxford, Clarendon Press, 1974, p. 52-75.

92. E. DE WARESQUIE, B. YVERT, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 93 et suiv. Cf. Martin LYONS, « Fires of expiation. Book burning and catholic mission in Restoration France », *French History*, 10, 1996, p. 240-266; J. Michael PHAYER, « Politics and popular religion: The cult of the Cross in France, 1815-1840 », *Journal of Social History*, 11, 1978, p. 346-365.

93. BnF, Cabinet des Estampes, M. 107b 709: « Louis XVIII, consultant St. Louis et Henri IV pour la Charte constitutionnelle ».

94. LAMOTHE-LANGON, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. 1, p. 378; *Tribunal de... de Mantes. Discours...*, *op. cit.*, vignette. À part la biographie d'Henri IV par la comtesse de Genlis (*op. cit.*) et l'ouvrage de Charles LACRETELLE, *Histoire de France pendant les Guerres de Religion*, t. 1-4, Paris, 1814-1816, voir la liste faite par D. THOMAS, *Henri IV...*, *op. cit.*, p. 460 et suiv. Voir aussi K. JONES, art. cit., fig. 6.

95. MENNECHET, *Seize ans...*, *op. cit.*, t. 1, p. 44: « Henri IV n'est seulement le roi de nos pères, il est le nôtre, il sera celui de nos enfants. »

fanatique Ravaillac, il fut le premier Bourbon dont le sang avait été versé – selon le point de vue royaliste – par une « secte rebelle » composée de ses propres sujets<sup>96</sup>. Le 21 janvier 1793 sembla être ainsi un événement parallèle au 14 mai 1610, et l'assassinat du duc de Berry fut interprété comme une continuation d'une tradition triste, mais honorable de la dynastie des Bourbons : une Maison qui avait eu une position plus élevée, mais qui avait été éprouvée et marquée par le destin plus durement que toute autre en Europe<sup>97</sup>.

L'équivalence avec les « Bourbons assassinés », en particulier celle d'Henri IV avec Louis XVI, pouvait certes être utilisée pour relativiser la mort de ce dernier sous la guillotine, mais elle ne parvint pas à devenir un moyen efficace pour dissiper l'« ombre du roi assassiné » qui pesait sur la Restauration<sup>98</sup>. Elle n'était pas destinée à cette fin. Au contraire, on construisit un ample culte de la victime autour du « Roi-martyr » – avec des offices religieux annuels, des processions, des discours parlementaires, des plaquettes ou des médailles commémoratives ; certes, ce culte n'allait atteindre son point culminant que sous Charles X, mais sa motivation fut définie dès le règne de Louis XVIII<sup>99</sup>. À côté du « bon Roi », le « meilleur de tous les Rois » devint ainsi la figure de proue des ancêtres de la dynastie et le fondateur de la tradition de la monarchie. Ceci correspondait aux penchants personnels et politiques de la famille royale et de son entourage, les Ultras et les Émigrés. Mais, dans l'ensemble, on ne peut pas vraiment dire que les cérémonies annuelles commémorant en grande pompe le régicide aient contribué à stabiliser la monarchie restaurée des Bourbons. Le culte autour de la personne de Louis XVI contrecarra celui d'Henri IV : il ne put que rappeler la fragilité de la monarchie et demeura un reproche à la nation<sup>100</sup>.

La tradition dynastique qui s'était ainsi développée, caractérisée par la vertu, la foi et la grandeur d'âme, intégra aussi les membres survivants de la dynastie. Le malheur fut considéré comme « l'école des Rois », et on pensa que

96. *Premier chant...*, *op. cit.*, p. 20.

97. BnF, Cabinet des Estampes, M. 109353 ; BnF, Cabinet des Médailles, *Essai de catalogue des médailles de la Restauration*, nos 216-217 : « À la mémoire des Bourbons assassinés » ; J.-P. COLLIGNON, *La médaille...*, *op. cit.*, no 150 : « Digne fils du bon Henri IV il est mort comme lui ». Voir sur les gestes sacrificiels, R. SCHOCH, *Herrscherbild...*, *op. cit.*, p. 116-118.

98. Une autre perspective se trouve chez Gudrun GERSMANN, « Der Schatten des toten Königs. Zur Debatte um die Régicides in der Restauration », in GERSMANN-KOHLÉ, *Frankreich...*, *op. cit.*, p. 41-59.

99. Voir le premier discours du trône de Louis XVIII dans : *Collection...*, *op. cit.*, ainsi que [René-Jean] DURDENT, *Histoire de Louis XVI... Dédiée aux jeunes Français*, Paris, 1817, partic. p. iii ; MENNECHET, *Seize ans...*, *op. cit.*, t. 1, p. 192-197, 332 et suiv. Voir aussi *Le 21 janvier 1816. Éloge héroïque, suivie d'une note historique et du testament de Louis XVI*, Paris, 1816, ainsi que BnF, Cabinet des Estampes, M. 107773 (« Louis XVIII et son Auguste Famille considérant le Tableau des adieux de Louis XVI ») ; M. 108775 (« 21 janvier ») ; BnF, Cabinet des Médailles, *Essai de catalogue des médailles de la Restauration*, nos 71, 113, 136 etc. (pour les médailles commémoratives annuelles : « Le Roi et les Chambres à Louis XVI »).

100. Cf. Michael HESSE, « Revolutionsopfer als Glaubensmartyrer. Die Kapelle expiatoire und die Sühnenmonumente der Restauration in Paris », in GERSMANN-KOHLÉ, *Frankreich...*, *op. cit.*, p. 197-216. Au sujet de l'attribut « meilleur des Rois » pour Louis XVI, voir p. ex. M. l'Abbé de LIAUTARD, *Eloge funèbre de très-haut, très-puissant et très-excellent Prince Louis XVIII, Roi de France et de Navarre*, 2e éd., Paris, 1824, p. 9.

Louis XVIII avait développé, en raison des cruautés de la Révolution et des peines de l'exil, une force de caractère supérieure qui faisait honneur à son ascendance, à sa fonction et à son pays<sup>101</sup>.

Les efforts publicitaires et artistiques allant dans ce sens ne se limitaient pas seulement au roi, mais concernaient toute la famille<sup>102</sup>. Naturellement, la personne de Louis XVIII était au centre, mais les princes royaux avaient aussi leur importance, et la duchesse d'Angoulême, en particulier, occupa le devant de la scène<sup>103</sup>. Les « Bourbons », et donc tous les membres de la maison royale, devinrent un motif permanent, qu'on retrouvait dans les chroniques quotidiennes, l'historiographie et la littérature, et au cri de « vive le Roi » faisait toujours écho celui de « vivent les Bourbons »<sup>104</sup>! Cette mise en valeur des membres de la famille du monarque, jusque là inconnue, regroupait différents aspects : elle servait à préparer la succession du futur Charles X et de sa branche, elle mettait l'accent sur le rôle de la fille de Louis XVI, mariée avec son cousin Angoulême, en tant que détentrice d'une double légitimité, mais surtout elle prenait en considération le fait que non seulement, d'une part, la Révolution et l'exil avaient fait de la « Maison de France » la « Famille des Bourbons » – c'est-à-dire une entité politique et généalogique en soi, indépendamment du pays et de la nation – mais que d'autre part aussi, depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, toutes les monarchies de l'Europe avaient décrit leurs maisons royales comme des « familles » harmonieuses et idylliques et leurs monarques comme des « pères de famille ». La monarchie n'avait pas été « embourgeoisée », mais l'éthique familiale bourgeoise en avait changé la représentation et avait accédé au rang de vertu de la classe régnante. La stylisation du roi en *pater familias* d'une nation tout entière avait désormais besoin, pour être crédible, d'un développement correspondant dans la sphère privée<sup>105</sup>.

101. *Ibidem*, p. 6 (citation). D'autres oraisons d'un style similaire chez M. AUDRAIN, *Oraison funèbre de Louis XVIII, Roi de France. Prononcée dans l'Église Cathédrale de Nantes, Le 25 octobre 1815*, Nantes, 1824, partic. p. 5 ; Louis-Jacques BRETON, *Oraison funèbre de très-haut, très-puissant et très-excellent Prince Louis XVIII, Roi de France et de Navarre, prononcée dans l'église cathédrale d'Angers le 15 octobre 1824*, Angers, 1824.

102. Voir par exemple BnF, Cabinet des Estampes, M. 107649, M. 107671, M. 107711. Cf. M. MAURIN, *A la Gloire de l'auguste famille des Bourbons, épître à Louis XVIII, Roi de France et de Navarre*, Dijon, 1814 ; GAY-DELATOUR, *Fête...*, *op. cit.*, p. 20 ; *Les mœurs...*, *op. cit.*, *passim*. Sur les fonctions officielles de la famille royale voir MENNECHET, *Seize ans...*, *op. cit.*, t. 2, p. 16 et suiv.

103. Voir p. ex. P. A. VIEILLARD, *Au Roi Louis XVIII, et à S.A.R. Mme la duchesse d'Angoulême*, Saint-Lô [1814] ; *Épître à Louis XVIII*, Martinique, 1815 ; F. I. COURTOIS, *Anniversaire de la mort de Louis XVIII et apothéose de ce bon roi, poème national en vers libres et en deux chants*, Paris, 1825, p. 6 ; MENNECHET, *Seize ans...*, *op. cit.*, t. 2, p. 296 (pour la présentation du tableau du Baron Gros « L'embarquement de la Duchesse d'Angoulême », 1819). Voir encore BnF, Cabinet des Estampes, M. 107648 ; BnF, Cabinet des Médailles, *Essai de catalogue des médailles de la Restauration*, no 81.

104. Cf. *Les mœurs...*, *op. cit.*, p. 104-105 ; *A la mémoire de Sa Majesté Louis XVIII, Roi de France et de Navarre*, Rennes, 1824.

105. Voir note 55. Sur le roi en tant que « père du peuple » de l'Ancien Régime : Pierre RONZEAUD, *Peuple et représentation sous le règne de Louis XIV*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, 1988, p. 326-340 ; cf. R. SCHOCH, *Herrscherbild...*, *op. cit.*, p. 105-107. On trouvera une discussion critique de la thèse de l'embourgeoisement de la monarchie chez Johannes PAULMANN, *Pomp und Politik. Monarchenbegegnungen in Europa zwischen Ancien Régime und Erstem Weltkrieg*, Paderborn, Schöningh, 2000, p. 205-214.

Plus encore que le roi et l'histoire et que le roi et la dynastie, ce furent le roi et la constitution qui fusionnèrent dans la conscience publique. Le vivat à l'adresse du roi ne fut plus désormais complété par un « Vive Henri IV ! » ou « Vivent les Bourbons ! », mais par un « Vive la Charte ! »<sup>106</sup>. Ce n'étaient pas forcément les mêmes cercles de personnes qui acclamaient avec le roi la dynastie ou bien la constitution, mais la différence entre les deux orientations ne devint nette que sous Charles X<sup>107</sup>. La Charte avait certes été consciemment rédigée dans la langue de l'Ancien Régime et accordait beaucoup d'espace à la prérogative monarchique, mais elle prescrivait l'ordre, le droit, la liberté de religion et, dans un domaine limité, la participation politique. Son texte fut diffusé dans le pays par d'innombrables éditions imprimées, on en fit même des versions rimées ou illustrées<sup>108</sup>. La popularité de la Charte parmi la bourgeoisie française était énorme, et cette popularité retombait généreusement sur la dynastie revenue au pays avec elle<sup>109</sup>.

Ainsi, le roi et la monarchie surent profiter, pendant tout le règne de Louis XVIII, de cette identification avec la Charte et des valeurs qu'elle garantissait. Un indice non seulement de la popularité de la Charte, mais aussi de celle du roi, qui garantissait la constitution – ou, tout au moins, qui l'avait garantie jusque-là – transparaît dans le fait que, en 1826, trois mille exemplaires de la « Collection des Discours du Trône » furent épuisés en quelques semaines, si bien que l'ouvrage dut être réimprimé pour répondre à la demande<sup>110</sup>. L'auteur de la Charte fut loué en tant que « Roi législateur, émule de Solon », qui avait su réconcilier royauté et liberté et montré le bon chemin à la France avec la Charte<sup>111</sup>. Elle seule permettait une forme de gouvernement adaptée au progrès moral de la nation – la monarchie constitutionnelle. Elle fournissait, pensait-on, une base pour la paix intérieure et extérieure et aussi pour la prospérité<sup>112</sup>. « Paix » et « prospérité » devinrent des concepts clés dans l'auto-repré-

106. Voir p. ex. GAY-DELATOUR, *Fête...*, *op. cit.*

107. Voir CHATEAUBRIAND, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. 2, p. 424.

108. Voir partic. les éditions rimées : Louis-Désiré LEGENDRE, *La Charte constitutionnelle donnée par S.M. Louis XVIII l'an de grâce 1814. Poème didactique dédié aux Français*, Mulhouse, 1820 ; *La Charte constitutionnelle en vers, précédée d'une épître au Roi* [sans lieu, env. 1820] ; *La Charte constitutionnelle mise en vers, avec notes et variantes. Dédié à Messieurs les Députés par L. F. d'H.*, Paris, 1824. Pour la version illustrée, voir : BnF, *Cabinet des Estampes*, M. 107 763-M 107 769. Cf. E. DE WARESQUIEL, B. YVERT, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 67-77.

109. Exemples : GAY-DELATOUR, *Fête...*, *op. cit.*, p. 20 ; *Collection...*, *op. cit.*, p. 34-38 (Session extraordinaire du 9 mars 1815, allocution du chancelier) ; MENNECHET, *Seize ans...*, *op. cit.*, t. 1, p. 44, 363 ; t. 2, p. 252.

110. *Collection...*, *op. cit.*, « Avis » de l'éd. (non paginé). La 2<sup>e</sup> éd. fut complétée par le texte de la Charte et la Déclaration de Saint-Ouen.

111. *La Charte... en vers...*, *op. cit.*, « Épître » ; BEAUCHAMP, *Vie...*, *op. cit.*, p. 495. Plus de 2000 exemplaires de cet ouvrage furent commandés, soit un nombre considérable (voir la liste des commandes, ibidem, non paginé). Voir aussi SAINT-GERVAIS, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 384 ; Eugène DE PRADEL, *La Mort de Louis XVIII, Roi de France et de Navarre. Improvisation*, Paris, 1824.

112. SAINT-GERVAIS, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 382-384. Voir le *Journal des débats*, 29 juin 1821, p. 22 : « La Monarchie constitutionnelle n'est point née parmi nous d'un système écrit... : elle est fille du temps et des événements, comme l'ancienne monarchie de nos pères. Nous ne sommes plus dans l'âge de la



© Photo RMN/Droits réservés

#### DOCUMENT 2

Paulin Guérin, *Louis XVIII en habit de sacre* (1820). Château de Versailles, Musée National. Sous la couronne, le texte de la Charte.

république par nos mœurs, ni dans celui du gouvernement absolu par nos lumières : toutes les fois qu'on voudra nous conduire à la démocratie ou au despotisme, une résistance nationale nous ramènera au gouvernement mixte, parce que nous sommes arrivés à cet état tempéré dans l'ordre social».

sentation de la royauté de Louis XVIII, qui se démarquait ainsi clairement de l'Empire soldatesque de Napoléon ; en ce qui concerne la « gloire », Louis n'aurait certes pas pu concurrencer Napoléon<sup>113</sup>.

Mais la devise et le concept clé de la Restauration demeurèrent en première ligne la Charte elle-même<sup>114</sup>. La monarchie rechercha consciemment l'identification avec ce document constitutionnel, et, tel un programme politique, deux tableaux officiels firent la synthèse entre la royauté et la constitution : deux ans après Gérard, Paulin Guérin représenta Louis XVIII sur son trône, montrant à nouveau le roi en son habit de sacre, mais avec en plus, cette fois-ci, le document constitutionnel, sur lequel « reposait » la couronne<sup>115</sup>. C'est une image encore plus significative et impressionnante qu'élabora le baron Gros dans son portrait destiné à la coupole du Panthéon, montrant la Charte au premier plan, bien visible à côté du roi dans son habit de sacre<sup>116</sup>.

#### LA MONARCHIE APRÈS LA CHARTE

En 1816 fut publié à Paris et à Bruxelles le traité de Chateaubriand *De la Monarchie selon la Charte*, que l'auteur considéra comme une de ses œuvres les plus importantes. Chateaubriand y développa l'image d'une monarchie constitutionnelle aux traits « modernes », dans laquelle, selon le modèle anglais, le monarque règne, mais ne gouverne pas, dans laquelle toutes les actions politiques partent des ministres, qui sont contrôlés par le roi, qui doit, pour sa part, demeurer en dehors de toute critique<sup>117</sup>. Le traité décrivait un stade constitutionnel qui n'avait pas encore été atteint dans la Grande-Bretagne de l'époque<sup>118</sup>. Pour la monarchie bourbonnienne restaurée, ce projet était une attaque inacceptable contre la force politique de la couronne, qui n'était pas encore prête à se retirer dans une sphère où elle serait moralement inattaquable, élevée au-dessus et éloignée des affaires quotidiennes de la politique. Même après la publication de la Charte, le roi de France ne renonça ni à imposer sa volonté politique, ni, comme Chateaubriand l'insinuait, à avoir une telle volonté. En conséquence, l'auteur fut déchu de sa fonction de ministre

113. Exemple : GAY-DELA TOUR, *Fête...*, *op. cit.*, p. 25 ; *Discours Prononcé à la rentrée du Tribunal des Andelys...*, *op. cit.*, p. 9. Voir encore BnF, *Cabinet des Médailles, Essai de catalogue des médailles de la Restauration*, nos 40-47 (« Paix et Commerce »). Voir en outre la *Collection...*, *op. cit.*, p. 54-55 (session de 1818, 10 décembre). Il fallut attendre la campagne contre l'Espagne pour que la monarchie bourbonnienne reçoive de nouveaux lauriers militaires. Voir BnF, *Cabinet des Estampes*, M. 108 858-M 109 974.

114. BnF, *Cabinet des Médailles, Essai de catalogue...*, *op. cit.*, nos 56-59.

115. Voir R. SCHOCH, *Herrscherbild...*, *op. cit.*, fig. 89.

116. La synthèse la plus complète entre le roi et la Charte se trouve dans un pamphlet anonyme, où le texte de la Charte apparaît sur la silhouette de Louis XVIII. BnF, *Cabinet des Estampes*, M. 107 796 ; voir aussi M. 107 756-M 107 761 : textes de la Charte avec portrait du roi.

117. Voir à ce sujet G. DE DIESBACH, *Chateaubriand...*, *op. cit.*, p. 291-297.

118. Peter WENDE, *Geschichte Englands*, Stuttgart, Kohlhammer, 1985, p. 226 sq.

d'État<sup>119</sup>. Même dans la France de la Restauration, le roi non seulement « régnait » encore, mais il gouvernait – de façon désormais constitutionnelle.

Comme dans sa pratique gouvernementale, la monarchie de Louis XVIII était aussi un être hybride dans son auto-représentation. La vie de Cour demeura fortement marquée par l'Ancien Régime, mais se montra tout à fait capable de réformes et refléta d'ailleurs très bien les changements amenés par la Révolution et l'Empire. Le roi lui-même se présenta en même temps comme sacré par Dieu, comme père de la nation et serviteur de l'État ; il trouva sa place parmi les coutumes parlementaires et demeura attaché au projet de sacre et de couronnement. En outre, la stratégie la plus durable et couronnée de succès de l'auto-représentation de la monarchie restaurée, l'identification avec l'Histoire, ne demeura pas non plus sans contradiction interne : tandis que le culte autour d'Henri IV suggérait l'union heureuse entre monarchie, dynastie et nation, la commémoration du martyr de Louis XVI et de sa famille rappelait à l'esprit cet écart « malheureux ».

Dans la décennie du règne de Louis XVIII, les contrastes et les tensions internes purent être conciliés et harmonisés. Ce roi avait à la fois la volonté et la capacité de faire des compromis, de gouverner de façon constitutionnelle et en même temps de défendre une prérogative comme la « majesté » de la couronne. Louis XVIII développa le culte autour d'Henri IV et préserva la mémoire des victimes royales de la Révolution et de ses propres années d'exil, mais sans laisser ce souvenir prendre une place démesurée<sup>120</sup>. Il soutint le trône en s'appuyant expressément sur la religion catholique d'État et sur le clergé. « Louis le philosophe » réussit à échapper en partie à la réputation de bigoterie bornée qui devait discréditer la monarchie restaurée sous Charles X<sup>121</sup>. « Louis le législateur » chercha à s'identifier lui-même et à identifier son règne avec la constitution, qu'il avait « si soigneusement conçue » et octroyée au pays<sup>122</sup> et, bien qu'il ait sans aucun doute été plus difficile de glorifier et de propager une modération constitutionnelle qu'un pathos révolutionnaire ou un génie militaire, Louis y était parvenu non sans succès<sup>123</sup>.

Pourtant, le succès personnel de Louis révéla une faiblesse d'ordre structurel : la correspondance entre ce roi-ci et la Charte, d'une part, et l'ordre politico-social de la France post-révolutionnaire d'autre part, était certes faisable et devint une réalité, mais cela ne garantissait pas pour autant que cette situation demeurerait la même pour l'ensemble de la royauté française et de la dynastie, comme on allait le voir avec le successeur de Louis. La monarchie de

119. E. DE WARESQUIEL, B. YVERT, *Histoire...*, p. 193-194 et 198.

120. M. HESSE, art. cit., p. 203-204 et 214 ; P. MANSEL, *Louis XVIII...*, op. cit., p. 387.

121. Voir MARBET DE BERTRAND, *Règne...*, op. cit., t. 2, p. 446 (citation) ; SAINT-GERVAIS, *Histoire...*, op. cit., p. 17 ; *Les mœurs...*, op. cit., p. 81-82. Cf. E. DE WARESQUIEL, B. YVERT, *Histoire...*, op. cit., p. 227-227, 383-386.

122. Cité dans SAINT-GERVAIS, *Histoire...*, op. cit., vignette du titre ; « Chambre des Députés. Procès-verbal de la Séance Royale du 7 octobre 1815 », BnF, Département des Imprimés, 4-LE52-94.

123. R. KAUFMANN, art. cit., p. 802.

l'époque moderne avait pu survivre à des souverains faibles d'esprit comme Charles II d'Espagne, elle avait pu supporter des monarques qui ne maîtrisaient pas la langue de leur royaume comme Georges I<sup>er</sup> d'Angleterre, elle avait survécu à des souverains qui alignaient échecs et défaites comme l'empereur Joseph II ou qui précipitèrent leur propre pays dans une catastrophe militaire sans précédent comme Charles XII de Suède. Mais à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, cela se mit à changer peu à peu dans toute l'Europe. La monarchie en tant que principe n'était plus sans alternative, le monarque en tant que personne n'était plus intangible. Et, de façon qui peut sembler paradoxale à une époque où le pouvoir de la couronne était limité par la constitution, la monarchie n'existait ou ne tombait désormais plus seule, avec le monarque à sa tête – que celui-ci fût capable de tenir compte des changements et de s'y adapter, comme Louis XVIII, ou bien incompetent, comme on allait le voir en France avec Charles X<sup>124</sup>.

Martin WREDE

*Justus-Liebig-Universität Giessen  
Historisches Institut Neuere Geschichte II  
Otto-Behaghel-Strasse 10/C 1  
D-35394, Giessen RFA  
martin.wrede@geschichte.uni-giessen.de*

Traduit de l'allemand par Christine WEIL.

124. E. DE WARESQUIEL, B. YVERT, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 407-474.